

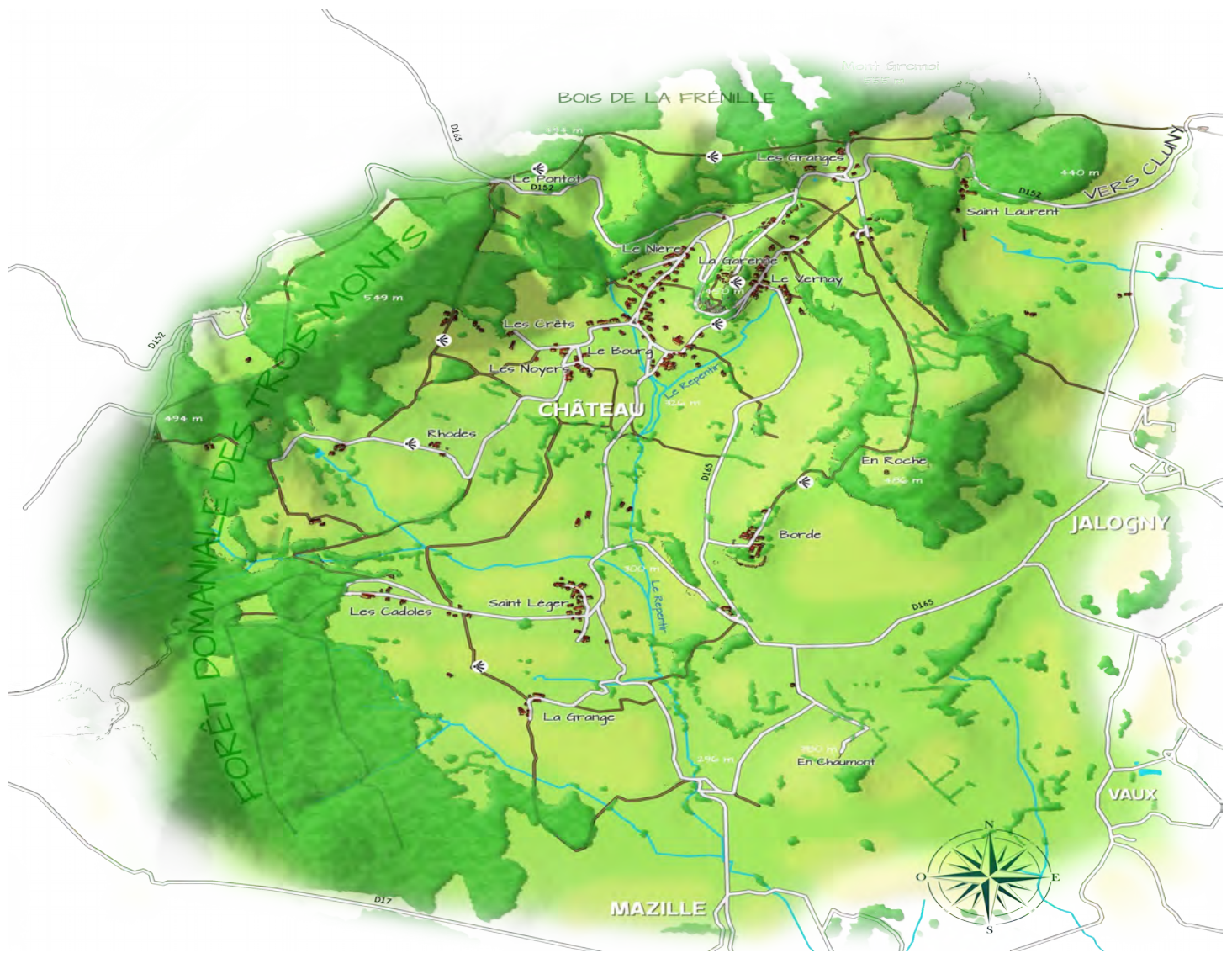
N°15 - Décembre 2020

BULLETIN COMMUNAL DE CHÂTEAU



Château





Toute l'année, nous vous donnons rendez-vous sur notre site :

www.mairiedechateau.fr

Notre site web en cours d'actualisation est de nouveau actif.

Nous le souhaitons le plus informatif et complet possible.

Les personnes qui ont un statut de "travailleur indépendant" et domiciliées à Chateau peuvent si elles le souhaitent figurer sur le site de la mairie dans l'onglet activités et savoir-faire.

Les Châtelains concernés et intéressés peuvent prendre contact par mail avec Claudie Creutz à l'adresse suivante : mairiedechateau@orange.fr

Ce Bulletin est le 15ème, une vraie tradition !

Prendre le relais de l'équipe précédente fut un défi, tant les numéros précédents furent riches et professionnels du choix des articles à leurs mises en page.

La commission municipale, en charge de ce dossier, espère que vous lirez, dans ce numéro, les informations que vous souhaitez y trouver.

Plus de 20 personnes ont participé à sa réalisation, de la rédaction à sa distribution. Nous remercions chacun et chacune pour vos contributions.

N'hésitez pas à nous adresser vos retours et commentaires par mail à

mairiedechateau@orange.fr



LE MOT DU MAIRE

L'année 2020, année électorale, a vu une nouvelle équipe municipale prendre son rôle à bras le corps, dans un esprit de continuité. Entre-temps, l'ancienne équipe a œuvré 2 mois de plus, jusqu'au mois de mai, à cause de la pandémie. Elle a été très active durant le confinement pour trouver du gel hydroalcoolique et des masques chirurgicaux, et organiser la distribution pour chaque quartier, afin que personne ne soit oublié. De nombreux remerciements de la population témoignent de ces efforts.

Le nouveau conseil a été définitivement installé le 25 mai 2020 et m'a reconduit dans mes fonctions de maire. Chaque conseiller, conseillère a su trouver sa place au sein de notre équipe.

Ensemble, nous avons tracé des projets : rénovation de la salle communale, de la bibliothèque, agrandissement du local technique communal, et ce qui nous tenait à cœur, nous investir dans la communauté de commune. Nous avons tous pris part aux différentes commissions pour travailler à l'avenir de Château dans le Clunisois (comme je le dis souvent, il vaut mieux être acteur que spectateur).

Le dernier trimestre a vu le retour du coronavirus avec ses méfaits sur la santé. Le confinement, la distanciation sociale, le port du masque ainsi que les autres mesures barrières sont une obligation pour se protéger et protéger les autres.

Nos aînés sont particulièrement impactés avec un risque accru d'isolement dû au confinement. A nous de les soutenir dans ces moments délicats.

Gardons le moral.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.



Le Maire, Pierre Nugues.

SOMMAIRE

P2 : Info Mairie

- Présentation du conseil municipal
- Élections future
- Tarifs cimetière / photocopieur
- Impôt et finances communales
- Travaux 2020
- Projets en cours
- Gîte et salle communale
- Les agents municipaux
- Urbanisme
- ONF et Affouages
- Scolarité
- Recensement
- Et autres infos ...

P15 : la vie au village

- Etat-civil
- Nouveaux Châtelains
- Commémorations
- Relais culturel
- Repas des aînés
- Fleurissement
- Décoration de Noël
- Scolarité (RPI)
- Frelon Asiatique
- L'ambrosie
- Les animaux sur notre commune
- Et autres infos ...

P19 : Parole aux associations

- Club Intercommunal 3ème âge
- Amicale
- Société de chasse
- Bibliothèque
- Château Patrimoine
- AIC
- Serenat yoga

P25 : Infos du Clunisois

- Adresses utiles
- CLIC
- MSAP
- Don du sang
- SIRTOM

Et autres infos ...

Mairie de Château

Le Bourg 71250 Château

Tél. 03 85 59 15 51

Mail. mairiedechateau@orange.fr

ouverture :

le lundi de 9h à 12h et

le vendredi de 14h à 17h30

LE CONSEIL MUNICIPAL

Pierre NUGUES, MAIRE
René DUFOUR, 1° ADJOINT
Laurence SAINT-JEAN, 2° ADJOINTE
Christian MÉRIGOT, 3° ADJOINT
Françoise CHANAL, CONSEILLÈRE
Claudie CREUTZ, CONSEILLÈRE
Sylvie RIPPE, CONSEILLÈRE
Jean-Baptiste JANDET, CONSEILLER
Claude NUGUES, CONSEILLER
Pascal PERRIN, CONSEILLER
Damien THERRIAUD, CONSEILLER



LES COMMISSIONS COMMUNALES

BUDGET : Pierre NUGUES, René DUFOUR, Laurence SAINT-JEAN, Christian MÉRIGOT, C.CREUTZ, Claude NUGUES, Pascal PERRIN.

COMMISSION COMMUNALE des IMPÔTS DIRECTS : Titulaires : R.DUFOUR, Laurence SAINT-JEAN, Christian MÉRIGOT, Françoise CHANAL, Claudie CREUTZ, Claude NUGUES.

Suppléant : Maryvonne CHAMPLONG, Romain BIALOU, Jérôme JANDET, Pascal PERRIN, Guillaume POMMIER, Gilles VAUTHERIN.

APPEL D'OFFRE : Pierre NUGUES, René DUFOUR, Laurence SAINT-JEAN, Christian MÉRIGOT, Claude NUGUES, Pascal PERRIN.

BATIMENT et CIMETIÈRE : Pierre NUGUES, René DUFOUR, Laurence SAINT-JEAN, Françoise CHANAL, Damien THERRIAUD.

VOIRIE et ADRESSAGE : Pierre NUGUES, René DUFOUR, Françoise CHANAL, Jean-Baptiste JANDET, Claude NUGUES, Damien THERRIAUD.

CCAS : Conseillers, conseillères : Christian MÉRIGOT, Françoise CHANAL, Sylvie RIPPE.

Extérieurs au conseil municipal : Mireille JANDET, Antoinette MARTIN, Patrick DIEUDEGARD.

SALLE DE LOISIRS et GÎTE (commercialisation et exploitation) : Laurence SAINT-JEAN, C. MÉRIGOT, Françoise CHANAL, Sylvie RIPPE.

AIC (Amicale Intercommunale de Charly, regroupant des habitants de Château, Mazille et Sainte-Cécile) : René DUFOUR, Jean-Baptiste JANDET.

ONF : Pierre NUGUES, René DUFOUR, Jean-Baptiste JANDET, Claude NUGUES, Damien THERRIAUD.

ÉCOLE et TRANSPORT SCOLAIRE : Christian MÉRIGOT, Jean-Baptiste JANDET, Damien THERRIAUD.

SITE WEB ET BULLETIN COMMUNAL : Jean-Baptiste JANDET, Claudie CREUTZ, René DUFOUR, Sylvie RIPPE.

CORRESPONDANTS DÉFENSE ET GENDARMERIE : Pierre NUGUES, Claude NUGUES.

RELAIS CULTUREL : Patrick DIEUDEGARD.

LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DU CLUNISOIS

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : Titulaire Pierre NUGUES. Suppléant : René DUFOUR

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Délégué titulaire : Pierre NUGUES. Suppléant : René DUFOUR

FINANCES : Pierre NUGUES, René DUFOUR, Pascal PERRIN

AGRICULTURE, FORÊT, ALIMENTATION ET ENVIRONNEMENT : Pierre NUGUES, JB JANDET, Claude NUGUES, Damien THERRIAUD

FAMILLE, ENFANCE, JEUNESSE : René DUFOUR, Claudie CREUTZ, Sylvie RIPPE

ÉNERGIE ET CLIMAT : René DUFOUR, Laurence SAINT-JEAN, Christian MÉRIGOT, Jean-Baptiste JANDET, Damien THERRIAUD

COMMUNICATION ET NUMÉRIQUE : Christian MÉRIGOT, Jean-Baptiste JANDET, Pascal PERRIN

ÉCOLE DE MUSIQUE ET DANSE, BIBLIOTHÈQUE : Laurence SAINT-JEAN, Christian MÉRIGOT

TRANSPORT, CARTE SCOLAIRE, MOBILITÉ ET VOIRIE : Pierre NUGUES, Christian MÉRIGOT

ÉCONOMIE, EMPLOI ET MAISON DE SERVICES AU PUBLIC : Laurence SAINT-JEAN

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET HABITAT : René DUFOUR, Laurence SAINT-JEAN, Claudie CREUTZ, Sylvie RIPPE

TOURISME, ÉVÉNEMENTIEL ET ACCUEIL : Laurence SAINT-JEAN, Françoise CHANAL, Claudie CREUTZ

GESTION DES DÉCHETS : Pierre NUGUES, Françoise CHANAL, Claudie CREUTZ, Pascal PERRIN

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, PISCINE ET PÉRISCOLAIRE : Christian MÉRIGOT, Françoise CHANAL, Pascal PERRIN

EAU ET ASSAINISSEMENT, GEMAPI : René DUFOUR, Jean-Baptiste JANDET, Damien THERRIAUD

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES ET SYNDICATS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE GROSNE :

Titulaires : René DUFOUR - Claude NUGUES, Suppléants : Christian MÉRIGOT – Damien THERRIAUD

SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères) :

Titulaires : Pierre NUGUES – Claudie CREUTZ, Suppléante : Laurence SAINT-JEAN

SPANC (Service Public d'Assainissement Non-Collectif) : Titulaires : Laurence SAINT-JEAN, Suppléante : Sylvie RIPPE

SIVOS DU CLUNISOIS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) : Titulaire : Christian MÉRIGOT, Suppléant : Damien THERRIAUD

SYDESL (Syndicat départemental d'énergie de Saône et Loire) : Titulaires : Claude NUGUES -JB JANDET, Suppléant : René DUFOUR



L'ÉQUIPE DES AGENTS

Les élus peuvent s'appuyer sur une équipe pérenne et réactive qui, chaque semaine, travaille sur le terrain ou au bureau, sur nombre de questions administratives, financières, logistiques...

Delphine Lioi : secrétariat, comptabilité, accueil du public

Didier Perrin : voirie et espaces verts

Denis Lardet : voirie et espaces verts

Christophe Dupuis : accueil du gîte et entretien des bâtiments communaux

ÉLECTIONS 2021

Les élections régionales et départementales devraient avoir lieu en mars 2021 mais le gouvernement étudie une proposition de report en juin. Une réflexion est en cours pour la mise en place du vote par correspondance.

Ces élections permettront d'élire pour 6 ans les Conseils Régionaux et Conseils Départementaux.

Depuis mars 2015 et le redécoupage des Régions, le Conseil Départemental remplace le Conseil Général.

Pour les élections Régionales, les électeurs voteront pour une liste fermée de candidats.

Pour les élections départementales, les candidatures se feront sous forme de binôme de candidats homme-femme.

Dates et périodicité des élections politiques

Élection	Prochain vote	Précédent vote	Durée du mandat
Départementales	2021	Mars 2015	6 ans
Régionales	2021	Décembre 2015	6 ans
Présidentielle	2022	Avril-mai 2017	5 ans
Législatives	2022	Juin 2017	5 ans
Européennes	2024	Mai 2019	5 ans
Municipales	2026	Mars et juin 2020	6 ans



TARIFS CIMETIÈRE

COLUMBARIUM : COLUMBARIUM : 600€ la case achetée pour 2 personnes maximum, avec remise de plaque(s)
+ 88€ pour une durée de 15 ans / + 108 € pour une durée de 30 ans / + 128 € pour une durée de 50 ans

Le gravage des plaques est en sus et elles devront toutes être identiques (police de caractère et taille de police)

JARDIN DU SOUVENIR

Espace gratuit pour la dispersion des cendres. Le tarif d'une plaque est de 60€. Le gravage est sous les mêmes conditions que le Columbarium.

CONCESSION FUNÉRAIRES

15 ANS = 40 € / m² / 30 ANS = 50 € / m² / 50 ANS = 60 € / m²

TAXE INHUMATION : 15 € / par inhumation cinéraire ou funéraire et taxe d'inhumation provisoire

(dans le cas où un corps occupe provisoirement le caveau communal) = 15 € / mois.

PHOTOCOPIE

La photocopieuse de la mairie est mise à la disposition des habitants de Château.

Tarifs :

- Noir et Blanc A4 = 0,10 € / page
- Noir et Blanc A3 = 0,30 € / page
- Couleur A4 = 0,30 € / page
- Couleur A3 = 0,90 € / page

La numérisation faite par l'utilisateur sera gratuite.



IMPÔTS LOCAUX

Le 8 juin 2020, le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition

**Taxe foncière bâti 2020
identique à 2019 soit 7.43%**

**Taxe foncière non bâti 2020
identique à 2019 soit 23.78%**

EMPRUNT

Par une délibération du 9 décembre 2019, le Conseil Municipal approuve le remboursement de l'emprunt à court terme de 130 000€ * pour un montant de 78 000€.

Le Conseil solde l'ensemble de cet emprunt lors de sa réunion du 13 novembre 2020

**L'emprunt à court terme a été évoqué dans le bulletin précédent.*

TRÉSOR PUBLIC

La fermeture, toute fin 2022, du Trésor Public de Cluny est confirmée par la signature d'une Charte d'engagements du Nouveau Réseau de Proximité des finances publiques en Saône et Loire.

Les signataires en sont : la Préfecture - la Direction départementale des finances publiques (DDFiP) -le Conseil départemental - l'Association des Maires -l' Union des Maires des Communes Rurales.

Cette charte décrit le NRP (Nouveau Réseau de Proximité) et entérine jusqu'en 2026 la carte des implantations de la DDFiP dans le département.

Elle liste les services, leur localisation est précise, la nature des missions exercées pour les usagers et les collectivités locales.

Ce " réseau" départemental fera l'objet d'une analyse qualitative et quantitative annuelle en vue d'ajustements éventuels.

Cette analyse sera partagée par les signataires de la Charte avec la création d'un comité de suivi présidé par la DDFiP.

Pour plus d'informations la Charte d'engagements du Nouveau Réseau de Proximité des finances publiques en Saône et Loire est consultable en mairie.

FINANCES COMMUNALES

Ce rendez-vous annuel vous permet de suivre l'évolution d'une année à l'autre des prévisions et des réalisations financières de la commune.

Le budget primitif, c'est-à-dire la prévision de l'exercice, constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Lorsque les prévisions inscrites au budget primitif ne prévoient pas certaines opérations qui surviennent au cours de l'exercice, le budget primitif peut être modifié en cours d'exercice par l'assemblée délibérante. Elle vote alors une décision modificative au budget permettant d'inscrire les opérations qui surviennent dans le cadre du budget et d'équilibrer celui-ci.

Le Compte Administratif représente le réalisé de l'exercice. Le maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année suivante, il établit le compte administratif du budget. Celui-ci comporte, comme le budget, une section Fonctionnement et une section Investissements.

Le Compte Administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par le maire, pour approbation, à l'assemblée délibérante du Conseil qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. L'ancien Conseil municipal du 2 mars 2020 a approuvé le compte administratif 2019 et le nouveau Conseil a voté le budget primitif 2020 le 8 juin 2020, eu égard aux circonstances exceptionnelles.

Nous vous présentons ci-après en synthèse, le compte administratif 2019, avec en regard, le Budget Primitif 2019. En dernière colonne, pour comparaison, figure le Budget Primitif 2020. Le compte administratif d'investissement a enregistré en 2019 la fin des opérations des travaux du gîte.

FINANCES COMMUNALES

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE			
DEPENSES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2019		2020
Charges à caractère général <i>achats, énergie, fournitures, assurances, entretien & réparations, tel...</i>	56 940 €	33 666 €	95 528 €
Charges de personnel et cotisations	45 935 €	44 246 €	48 635 €
Autres charges de gestion courante <i>indemnités, cotisations élus, SDIS (service incendie), subventions, CCAS</i>	33 517 €	27 884 €	43 518 €
Intérêt des emprunts	5 700 €	4 383 €	5 700 €
Virement à section d'investissement			32 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	142 137 €	110 181 €	225 426 €

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE			
RECETTES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2019		2020
Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	73 068 €
Produits des services, domaine et ventes diverses <i>Affouages, concessions funéraires, redevances d'utilisation du domaine public</i>	427 €	7 526 €	427 €
Contributions directes <i>taxes foncières, taxes sur les pylônes électriques</i>	61 782 €	66 304 €	61 782 €
Dotations, subventions et participations <i>Dotation Générale de Fonctionnement, dotations aux élus locaux</i>	55 228 €	125 954 €	65 449 €
Autres produits de gestion courante <i>baux communaux, locations gîte et salle des fêtes</i>	24 600 €	20 326 €	24 600 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	142 137 €	220 490 €	225 426 €

COMPTE D'INVESTISSEMENT SYNTHETIQUE			
DEPENSES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2019		2020
Dont Déficit reporté	70 421 €		37 386 €
Immobilisations corporelles <i>bâtiments publics, murs de soutènement, réseaux de voirie, matériel et outillage technique (inclus les reste à réaliser de l'exercice précédent)</i>	141 600 €	131 620 €	141 128 €
Remboursements d'emprunts	93 900 €	88 292 €	67 900 €
Dépenses imprévues	145 €	- €	72 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	306 067 €	219 913 €	246 486 €

COMPTE D'INVESTISSEMENT SYNTHETIQUE			
RECETTES	Budget Primitif	Compte Administratif	Budget Primitif
	2019		2020
Virement du fonctionnement	- €	- €	32 000 €
Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €
Dotations, Fonds divers et réserves <i>excédent de fonctionnement, FCTVA (retour de TVA) ...</i>	108 567 €	113 661 €	58 386 €
Subvention d'investissement	67 500 €	9 287 €	156 100 €
Emprunts et dettes assimilées	130 000 €	130 000 €	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	306 067 €	252 948 €	246 486 €

RETOUR SUR LES TRAVAUX 2020

Murs de soutènement

Comme indiqué dans le bulletin de l'année précédente, la nouvelle équipe municipale a commandé et fait réaliser les travaux du mur du chemin des Cas qui ont été effectués par l'entreprise Thimon Frères de Tramayes.

Pour un coût total de **23761,68 € TTC**.

Ce montant se répartit ainsi :

Réserve parlementaire (2017)

de Mr le Sénateur Jérôme Durain : **3000€**

Retour sur TVA (84% du montant de TVA versée) : **3326,63€**

Reste à charge pour la commune : **17435,05€**



Commandes groupées...un atout pour la voirie !

Les travaux de voirie effectués en 2020 ont porté sur : le chemin des Crêts, le chemin de La Grange, la boucle de Buillet et la route de Rhodes (1ère partie).

Sur le chemin des Crêts sont intervenues Bourgogne Sud TP (D. Soufflot) et l'entreprise Soufflot Hervé.

Pour un montant de travaux de 19614,66 € TTC.

Les voies de La Grange, Buillet et Rhodes ont été réalisées dans un marché de commandes groupées de communes du Sud Clunisois (Bergesserin, Château, Saint-André-le-Désert, Sainte-Cécile, La Vineuse-sur-Frégande), ce qui a permis de mieux négocier les prix. Le bureau d'études est 2AGE Conseils situé à Lux et représenté par Mr Bertrand Peltier . Après ouverture des plis, l'entreprise Guinot Travaux Publics a remporté le marché de voirie d'un montant de 186 976,69 € TTC, la part communale étant de 23104,77 €.

Le montant total des travaux de voirie réalisés sur la commune est de 42719,43 € TTC

répartis comme suit :

- Subventions : 16590 €
- Retour sur TVA (84% du montant de TVA versée) : 5980,72 €
- Reste à charge pour la commune : 20148,71€



INFO URBANISME

Votre mairie est votre source principale de renseignements pour toutes vos questions liées à votre projet d'urbanisme.

Avant tous travaux sur votre habitation (ouverture, toiture, modification de façade, création de garage...), vous devez impérativement vous rendre à la mairie pour connaître les démarches et déclarations préalables nécessaires.

La mise à disposition du service instructeur intercommunal (Communauté de Communes du Clunisois) donne lieu à un versement par notre commune pour chaque acte présenté.

En 2020, les tarifs sont comme suit : permis de construire 200€, dossier accessibilité ERP 200€, permis d'aménager 210€, permis de démolir 140€, déclarations préalables 125€, certificats d'urbanisme B 70€ .

PROJET EN COURS

BÂTIMENT

Dans l'objectif de rénover la salle communale et la bibliothèque tant d'un point de vue énergétique que phonique, nous avons consulté des architectes afin d'entretenir et d'engager une étude de faisabilité.

Nous avons aussi commandé des diagnostics amiante et plomb indispensables à tous travaux.

Un diagnostic énergétique et environnemental est en cours qui comprendra un état des lieux, un bilan énergétique assorti de préconisations, un programme d'amélioration et une analyse financière. Ce document est obligatoire pour effectuer des demandes de subvention auprès du Département (appel à projet pour 2021), de la Région (Effilogie), de la Préfecture (DETR, DSIL), des Fonds Européens et pour rechercher des Certificats d'Economies d'Energie.

Ce projet est accompagné par l'Agence Technique Départementale (ATD71).

MUTUALISATION POUR MIEUX AVANCER

La communauté de commune du Clunisois projette l'achat de matériel mutualisé : broyeur à plaquettes, taille-haie télescopique, remorque routière, brosse de désherbage, aspirateur à feuilles, consommables informatique etc. Des élus de notre commune sont impliqués dans cette commission. Aujourd'hui une avancée se dessine : les communes ont envie de travailler ensemble.

Au niveau communal la mutualisation se poursuit entre Château et Jalogny. Une nouvelle convention a été signée, fixant les modalités d'achat, d'utilisation et d'entretien d'un broyeur d'accotement, à hauteur de 50% chacune. Le coût de ce matériel s'élève à 7080 € TTC soit 3540 € TTC par commune.

JEUX ENFANTS PLACE DE LA BERLINGOTTE

Des dons ont été faits à la commune pour aider à la mise en place de nouveaux jeux sur la place de la Berlingotte. Nous sommes dans la phase de choix de ces derniers ainsi que du fabricant. Ils devraient pouvoir faire le bonheur des enfants à la prochaine belle saison.

Merci au généreux donateur.



INFORMATIONS

HAUT DÉBIT 2023



A plus long terme...

Déploiement du très haut débit à Château: quelles perspectives ?

Le Conseil Départemental nous répond :

"Le Département pilote le déploiement de la fibre optique en Saône-et-Loire, et garantit le raccordement et l'accès de tous aux usages du numérique.

Le chantier mobilise de nombreux acteurs depuis les études jusqu'à la commercialisation, avec des travaux répartis sur tout le territoire .

Le projet est complexe. Les travaux visant à déployer la fibre à l'échelle départementale sont échelonnés dans le temps, **avec un objectif de couverture progressive de la totalité de la Saône-et-Loire par l'ensemble des opérateurs d'ici 2023.**

La commune de Château sera desservie par une zone de sous-répartition optique. Des études seront programmées dans un nouveau marché de maîtrise d'œuvre . L'opérationnalité du maître d'œuvre est prévue en janvier 2021"

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce que la fibre optique ?

Suivre l'évolution du déploiement ?

Vous pouvez consulter le site internet du Département :

<https://www.saoneetloire71.fr/accueil/amenagement-numerique/tres-haut-debit>

VOIRIE

Le Groupement de commandes du Sud Clunisois s'est agrandi avec les communes de Jalogny, Mazille, Saint Vincent des Prés soit au total 8 communes .

Notre commune est en attente de devis à ce jour.

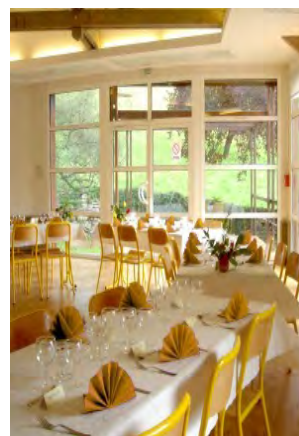
ADRESSAGE

L'adressage n'est pas une obligation pour les communes en dessous de 2000 habitants, mais le sujet est en cours de réflexion au sein du conseil municipal.

SALLE COMMUNALE

Les tarifs demeurent identiques ainsi:

- Forfait 2 jours (chauffage et ménage inclus) :
Extérieurs à la commune 250 € / Habitants de Château 175 €
- Vin d'honneur (chauffage et ménage inclus):
Extérieurs à la commune 140 € / Habitants de Château 90€
- Enterrement :
Gratuité pour les habitants de Château / Extérieurs à la commune 140 €
- Journée supplémentaire : 90 € pour tous



Comme antérieurement, une attestation d'assurance est demandée ainsi qu'un chèque de caution de 500€.

Toutes les informations sont disponibles sur le site web : mairiedechateau.fr

Nota bene : sont considérés comme habitants de Château, les ascendants et descendants de ceux qui paient du foncier sur le bâti.

DES NOUVELLES DU GÎTE COMMUNAL...LA HALTE DU DONJON

Avant d'évoquer les données chiffrées, une certitude : le gîte séduit, de nombreuses personnes ont été accueillies. Outre les témoignages de vive voix ou sur le web! Un exemple : une famille parisienne s'est installée à trois reprises et s'est inscrite pour une prochaine réservation en 2021!

Quel est le secret de ce succès auprès des clients, ou plutôt... de nos hôtes ? La relation de confiance. Elle s'établit dès le premier contact et perdure tout au long du séjour. Un autre mot clé est salué : la réactivité de chaque membre de l'équipe au moindre problème signalé, ou ajustement souhaité. L'équipe ? Au gîte, ce n'est pas un vain mot ! Des élus du précédent mandat se sont grandement investis de la conception à l'équipement du lieu . Aujourd'hui, avec et autour de Christophe Dupuis, cet état d'esprit demeure.

Si la labellisation 3 épis, 3 étoiles pour un accueil de huit personnes avait été actée, une volonté de promouvoir le tourisme à vélo avait, aussi, été engagée par l'ancienne équipe municipale.

L'audit du 2/11/20 a conforté le travail engagé. L'ensemble des critères exigés pour intégrer le réseau (1)"Accueil vélo " est rempli. Ainsi pendant 3 ans, ce label pourra être utilisé dans notre communication touristique et le gîte bénéficiera des promotions mises en place par les organismes institutionnels en faveur du tourisme à vélo.

Dans l'article du Bulletin de l'an dernier, concernant le gîte était noté " nous espérons que nos premiers hôtes apprécieront le lieu ". La précédente équipe municipale ne peut qu'être rassurée. Vous avez osé et le pari est gagné en 2020.

En 2021 ? L'agenda se remplit, des réservations sont déjà au rendez-vous.

(1) Accueil Vélo est une marque qui garantit des services de qualité auprès des cyclistes le long des itinéraires . Pour plus d'infos. <https://www.francevelotourisme.com/accueil-velo>
Rappel des modalités de réservation et des tarifs :
Réservation directe à privilégier auprès de M Dupuis mandaté par la Mairie au **06 08 70 38 31**
Gîtes de France www.gites71.com ou www.gites-de-france.com (réf. la Halte du Donjon),
ou via l'Office du Tourisme du Clunisois.

Tarifs : WE 310€ - 3 nuits, 380€ - 4 nuits, 460€
Semaine : basse saison 580€ - moyenne saison 650€ - haute saison 750€
Tarif Label vélo : 1 nuit 240€

Les prix comprennent toutes les charges de fonctionnement (dont le chauffage), les draps, le linge de toilette, et le ménage. Ils ne comprennent pas la taxe de séjour.

Données chiffrées au 01- 11- 20 :
-Du 01/12/2019 au 30/11/2020 :
184 nuitées malgré les 23 nuitées annulées, suite à la pandémie.
Réservations: en direct 84.45% , Gîte de France 14, 26 % , Airbnb 1.30%
Somme budgétisée sur 2020 : 6000 € brut , somme encaissée:12985 € brut

-Du 01/12/2020 au 30/11/2021
73 nuitées sont dès à présent réservées. Évidemment, des évolutions sont attendues au fil des mois, notamment en égard aux décisions gouvernementales.



GÎTE, INTERVIEW DE MR DUPUIS



Entretien avec Christophe Dupuis employé communal en charge du gîte communal « La Halte du Donjon ».

M. Dupuis fait partie de l'équipe des agents communaux depuis le 1/08/19 .Il est en charge de l'entretien et de la gestion du gîte communal (30h par mois) mais aussi de l'entretien de la salle et de la mairie (7h par mois).

Pouvez-vous nous décrire vos missions au niveau du gîte ?

M. Dupuis : J'ai d'abord un travail de relation et de communication. Les demandes de location peuvent passer par moi par téléphone ou par le site "Gîte de France" ou enfin par la plateforme Airbnb. J'ai donc une relation directe avec les personnes qui permet d'établir dès le départ un climat de confiance.



Plus tard, je réceptionne les locataires du gîte et leur présente les lieux et répond aux questions diverses.

Pendant tout le séjour je suis disponible par téléphone et peux me déplacer s'il y a un problème.

Quelles sont vos autres missions et actions pour l'exploitation du gîte ?

M. Dupuis : Après le départ de nos hôtes il y a bien sûr tout un travail de nettoyage

Ménage à fond.

Lavage et repassage des draps et serviettes de toilette qui peuvent être chronophages.

C'est pourquoi les locations d'une semaine sont plus « confortables » dans la gestion pratique plutôt que sur 2 ou 3 jours.

Ce travail est pour vous une reconversion professionnelle, quel premier bilan faites vous de cette expérience ?

M. Dupuis : Je dirai que c'est une reconversion réussie ! Dans ma branche de départ(charpente/couverture)il était difficile du fait de mes problèmes de santé de trouver une reconversion adaptée.

Cet emploi à la mairie de Château m'a permis de retrouver une activité professionnelle correspondant physiquement à mes possibilités et de découvrir des choses nouvelles. J'apprécie particulièrement tout le travail de communication avec les personnes qui viennent au gîte alors que je ne pensais pas être aussi à l'aise.

Donc premier bilan très positif.

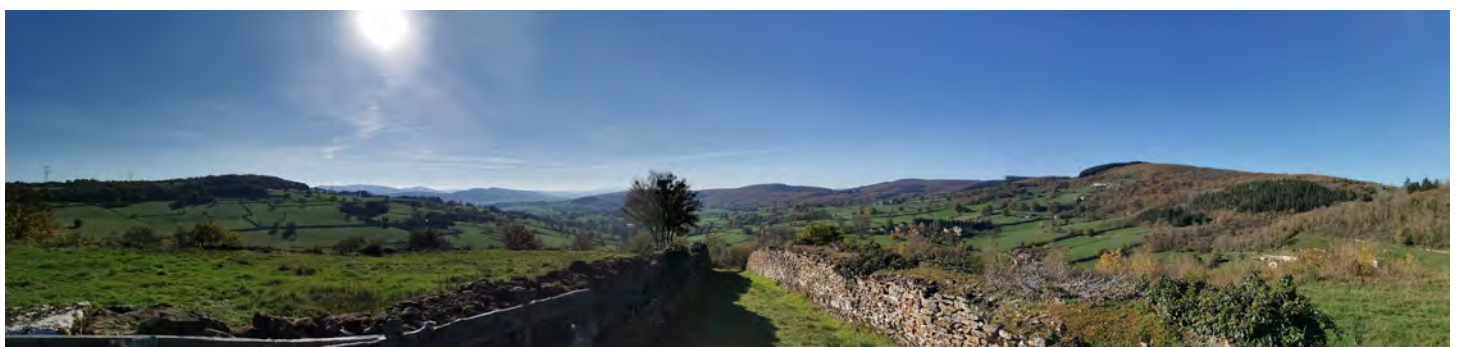


La mairie vous remercie du temps accordé pour cet entretien et pour le travail que vous accomplissez et qui se poursuivra en 2021.

Extrait du livre d'or du gîte

« Premier week-end post confinement pour nous, Lyonnais ! Nous avons passé un très agréable séjour dans ce gîte ,très bien rénové et aménagé, c'est une belle réussite !L'accueil et la disponibilité de Mr Dupuis étaient très appréciables....Nous reviendrons ! »

Famille Germe-Cesco



ONF ET AFFOUAGES

PLANTATION ONF

Le 12 décembre 2016 le conseil municipal a délibéré sur l'aménagement des forêts sectionales de CHATEAU et ST LÉGER pour la période 2016-2035.

Suite à l'exploitation en coupe à blanc de la parcelle 120 (surface totale de 1,75 hectares) sur les années 2017/2018 et 2018/2019 par les affouagistes de la section ST LÉGER, une régénération par plantation a été mise en place par l'ONF au printemps 2020.

Malgré les conditions climatiques difficiles de cette année, le taux de reprise estimé est de 70% sur l'ensemble de la parcelle. Le taux de 80% de reprise n'ayant pas atteint, l'ONF complétera celle-ci à hauteur des engagements prévus.



AFFOUAGE

DÉFINITION ET ORIGINE DE L'AFFOUAGE

L'affouage est une pratique qui remonte au Moyen-âge.

A cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts. Ce droit valait pour chaque foyer (focus en latin qui signifie foyer, feu) d'où le nom de cette pratique.

Aujourd'hui, l'affouagiste habite une commune forestière et fait son bois de chauffage en versant une taxe souvent modique à la commune.

Parmi les coupes prévues à l'aménagement et marquées par l'ONF, la commune décide, ou de les vendre, ou de les délivrer à ses habitants : ce sont celles destinées à l'affouage.

Les arbres sont marqués par les forestiers de l'ONF dans les jeunes peuplements à éclaircir et dans les taillis. Leur diamètre ne dépasse généralement pas 35 cm à hauteur d'homme.

Autre ressource, les têtes des arbres qui ont été exploités par les bûcherons pour fournir du bois d'œuvre.

L'affouagiste organise son chantier en fonction des chemins existants, pour préserver le sol. Il façonne son bois pendant l'hiver, en période hors sève pour bénéficier d'une meilleure qualité de bois de feu.

Les affouagistes participent à la gestion sylvicole de la forêt communale.

En prélevant un certain nombre de jeunes arbres identifiés par le forestier, ils permettent en effet aux autres de mieux se développer.

Cette activité leur permet aussi d'apprécier à sa juste valeur le patrimoine de la forêt communale.



QUELQUES CHIFFRES :

Aménagement des forêts de la commune : 109,54 Hectares
Altitudes 380m – 559m
Section CHÂTEAU 84,94 Hectares
Section ST-LEGER : 24,60 Hectares

Pourcentage des essences présentes dans notre forêts :

- Chêne Sessile : 79%
- Chêne Pédonculé : 1 %
- Hêtre : 6 %
- Châtaigner : 4%
- Chêne Rouge : 8%
- Frêne : 1%
- Autre feuillus : 1%

AFFOUAGES 2020/2021 :

Suite à l'intérim de M. Benjamin Mariotton après le départ de M. Philippe Veillot en juin 2019, un nouveau garde forestier, M. Joffrey Eggenspieler, a pris ses fonctions sur notre secteur en septembre 2020.

Les inscriptions ont eu lieu du 28/09/2020 au 06/11/2020

Le permis d'exploiter se termine le 15/04/2021

Le délai d'enlèvement du lot d'affouage est fixé au 15/10/2021

Les tarifs des affouages des 2 sections CHÂTEAU / ST-LÉGER ont été harmonisés à 25€ depuis cette année.

Section CHÂTEAU :

Forêt de CHÂTEAU : 25€

Parcelle : 14

6 personnes sont inscrites

Garants : Jérôme Jandet, René Dufour, Jean-baptiste Jandet

Lors du tirage des lots qui a eu lieu le samedi 21 novembre 2020, les affouagistes de la section CHÂTEAU ont échangé avec M. Joffrey Eggenspieler sur l'exploitation de la parcelle 14.

Celle-ci correspond au premier plan de gestion de la forêt 1991/2010, ce sera le premier prélèvement de chêne rouge sur les 2,57 hectares de plantation.

Section ST LÉGER :

Forêt de ST-LEGER : 25€

Parcelle : 118

4 personnes sont inscrites

Garants : Pierre Nugues, Damien Therriaud, Bernard Dewaele

La parcelle 118 sera de nouveau exploitée dans la continuité de l'année dernière.

De nouvelles délivrances seront demandées pour 2021/2022.



LES RÈGLES DE PLANTATION ET D'ÉLAGAGE LE LONG DES VOIES PUBLIQUES

sources : associations des Maires de France et des présidents d'intercommunalité janvier 2017 et arbres-caue77du 2020-05



LES DISTANCES DE PLANTATION

Voie communale : les plantations peuvent être faites à une distance **au moins égale à 2 mètres** par rapport à la limite du domaine public routier (article R.116-2 du Code de la voirie routière).

NB : ces dispositions, relevant des textes intervenus en 1989 portant codification du Code de la voirie routière en ce qui concerne les plantations longeant les routes départementales et communales, ne s'appliquent qu'aux plantations à venir ; les plantations faites antérieurement aux textes précités et à des distances moindres que celles prescrites peuvent être conservées (*Réponse ministérielle, J.O., Sénat, 5 mars 2015, p.498, Q. n°13982*).

Chemin rural : les plantations peuvent être faites **sans conditions de distance**, sous réserve que les propriétaires privés respectent les obligations d'élagage si les branches et racines avancent sur l'emprise du chemin.

Toutefois, dans un souci de sûreté et de commodité du passage, le Maire peut, par arrêté, désigner les chemins ruraux le long desquels les plantations devront être placées à des distances au plus égales à 2 mètres (article. D.161-22 du Code rural et de la pêche maritime).

Route départementale : cf. Règlement de voirie départementale de Saône et Loire

A noter : la configuration du site et/ou la présence d'équipement (réseaux...) peut nécessiter l'application de règles spéciales. En ce qui concerne la hauteur des plantations, elle peut être régie au regard du respect de différentes servitudes(ex. Visibilité)

RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE DES PLANTATIONS

Les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil). Cette responsabilité peut être mise en jeu tant par la commune que par les administrés qui s'estiment lésés. Par ailleurs, leur responsabilité pénale peut être recherchée en cas de constatation d'une infraction (exemples: à un arrêté municipal, aux dispositions du Code rural, etc.).



LES RÈGLES D'ÉLAGAGE

L'élagage d'office par la Commune

Voie communale et route départementale en agglomération :

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers. Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté de la voie communale ne laisse aucune saillie sur celle-ci

Chemin rural :

Article D.161-24 du Code rural et de la pêche maritime :

Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

Procédure d'élagage d'office (quelle que soit la voie publique concernée) :

1. Le Maire rappelle le propriétaire concerné au respect de la réglementation en vigueur et l'informe, par lettre recommandée, de son intention de prendre un arrêté le mettant en demeure de réaliser les travaux d'élagage, tout en l'invitant à présenter ses observations (article L.122-1 du Code des relations entre le public et l'administration) ;
2. Si l'intéressé ne donne pas de suite à ce courrier, le Maire le met alors en demeure, par voie d'arrêté, d'exécuter les travaux souhaités dans un délai déterminé ;
3. A défaut d'exécution à l'expiration du délai fixé, l'élagage est effectué d'office par la Commune, aux frais du propriétaire.

NB : l'abattage des arbres en cause pourrait également être prescrit par le Maire au titre de l'article L.2212-4 du Code général des collectivités territoriales en cas de danger grave et imminent (*Réponse ministérielle, J.O., Sénat, 14 juin 2018, p.2995, Q. n°5389*).

SÉCHERESSE

Cette année encore, la sécheresse a sévi sur notre territoire. Plusieurs arrêtés de restriction de l'usage de l'eau ont été pris par notre Préfet.

INFO : PROCÉDURE de DÉCLARATION de SÉCHERESSE

Suite au déficit pluviométrique de cette année, un mouvement de retrait-gonflement des sols argileux peut avoir lieu, provoquant des fissures sur les habitations de la commune de CHÂTEAU.

Si vous constatez l'apparition de fissures



(souvent en forme d'escaliers, sur les parties les plus fragiles de votre bâti comme les pignons, les fenêtres ou encore les angles)

Vous devez :

1. Effectuer une déclaration de sinistre auprès de votre assureur.
2. Déposer au secrétariat de la mairie.
 - Une lettre descriptive avec des informations précises sur le type de sinistre que votre maison connaît,
 - Une ou plusieurs photographies présentant les principales fissures,
 - Un historique d'apparition des fissures et de leur évolution dans le temps.

La suite de la procédure sera la suivante :

1. **S'il y a assez de dossiers**, la commune s'appuiera sur les cas identifiés pour demander la reconnaissance du sinistre auprès des services préfectoraux.
2. Une commission interministérielle, pilotée par le ministère de l'Intérieur, sera alors chargée de se prononcer sur le caractère naturel du phénomène ainsi que sur son intensité anormale, en se basant sur des rapports techniques joints aux dossiers. L'avis consultatif, émis par la commission, est ensuite soumis aux ministres signataires de l'arrêté interministériel portant reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle. L'arrêté est pris en moyenne 6 mois après le dépôt de la demande.
3. La mairie vous prévient dès réception de l'arrêté interministériel portant reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle.
4. Si la commune de CHÂTEAU est classée en catastrophe naturelle suite à la sécheresse, il vous faudra alors de refaire une déclaration à votre assureur **dans un délai de 10 jours ouvrés à dater de cet accord** (envoyez-la de préférence par recommandé pour plus de sécurité), qui lui permettra de vous indemniser selon les conditions prévues dans votre contrat.

Plus vous serez nombreux à déposer un dossier en mairie, plus la commune aura de chance de voir son dossier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle sécheresse, aboutir.

Attention, ces dommages peuvent se révéler plusieurs mois après une période très sèche !



EAU

Une ressource précieuse...



Givrée ou Pas



Une ressource à protéger

Au 18 novembre 2020, en France, 6 départements étaient concernés par, au moins, un arrêté préfectoral limitant certains usages de l'eau. (<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>)

**En cas de fuite sur les routes de notre commune un numéro d'urgence à contacter
Tel. 09 77 40 11 27**



SCOLARITÉ

De septembre 2019 à juin 2020, 15 enfants ont été scolarisés dans 5 écoles de Cluny, 1 enfant au RPI.

Frais de scolarité par élève et par an

Cluny : toutes écoles 1014, 42€

RPI : Ecole maternelle 470€ - Élémentaire 180€



Aide à la cantine

La participation de notre commune aux repas des enfants scolarisés à Cluny est demeurée à 1.90€/enfant/repas. Les familles concernées doivent s'inscrire et déposer un RIB en mairie.

Prix total d'un repas dans les écoles publiques

Daniel Gouze Mitterrand et Marie Curie: 6.30€ Reste à charge des familles : 4.40€

Prix total d'un repas à l'école du Sacré Cœur : 5.45€ Reste à charge des familles 3.55€

RPI: le montant de la participation de notre commune aux repas scolarisés au RPI de Mazille-Sainte Cécile- Bergesserin est de 2.20€/enfant/repas

Prix total d'un repas au RPI : 6.40€

Reste à charge des familles : 4.20€

La cantine du RPI est gérée par le SIVOS du Sud Clunisois .Celui-ci fixe la participation des communes. En fin d'année scolaire, notre commune verse sa participation au SIVOS. Son montant est déduit de celui facturé aux familles.

La différence de participation en faveur du RPI dédommage l'absence de transport scolaire vers celui-ci et est compensée par des frais de scolarité moins élevés à la charge de la commune.

RÉSULTATS DU RECENSEMENT 2020

Le recensement de la population, organisé par L'Insee a eu lieu durant l'hiver 2020 et a été réalisé par Christian.

Il permet d'établir la population officielle de chaque commune et fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement ...

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes (plus une commune est peuplée, plus la dotation est importante). Ils conditionnent aussi le nombre de conseillers municipaux, le mode de scrutin.

La connaissance de ces statistiques est un des éléments permettant de définir les politiques publiques nationales, tandis qu'au niveau local, ces informations servent notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer, ainsi que l'implantation de certains commerces (pharmacies, par exemple).

Voici quelques chiffres représentatifs de l'enquête 2020 :

Notre commune compte actuellement 164 habitations dont 112 résidences principales.

L'évolution de la population est la suivante :



Populations légales de Château

	2006	2011	2016	2020
POPULATION MUNICIPALE	215	273	225	226
POPULATION COMPTÉE À PART	18	8	11	7
POPULATION TOTALE	233	281	236	233

Sur Château, 66% de la collecte d'information a eu lieu en ligne, simplifiant grandement le processus et réduisant fortement le risque d'erreur de traitement des données.

L'agent recenseur, remercie sincèrement les Châtelaines et Châtelains pour leur accueil.

MÉMO CNI ET PASSEPORT

Les cartes d'identité et les passeports sont délivrés par les communes "agrées procédures passeport et carte nationale d'identité", comme l'est la mairie de Cluny.

Pour en savoir plus, consulter le site de la mairie de Cluny <https://cluny.fr/etat-civil--passeport>

Contact:
Tél. : 03 85 59 05 87 Mél : etat-civil@cluny.fr

Service état civil de Cluny informe qu' aucune demande ni retrait ne pourront être traités en dehors d'un rendez-vous.

Des formulaires "papier" restent à votre disposition à l'accueil de la mairie de Château.



RETOUR DU SITE INTERNET

Un site internet est une aventure faite de projets et d'aléas. Les ambitions et l'énergie du début peuvent s'éteindre devant la tâche...

Acteur central, notre administrateur-rédacteur bénévole M Mazuir s'était attelé en tant qu'élu à sa création et à ses publications pendant 4 ans. Investi dans d'autres obligations, ce travail n'a pas pu se poursuivre .

Reprendre le flambeau, cet automne 2020, est un pari et un choix !

Si un site internet n'est pas une obligation, d'autant que le Bulletin contribue à notre information, l'équipe municipale demeure convaincue que "mairiedechateau.fr" constitue un moyen à plus large spectre de diffusion.

Évoquer notre commune, faire connaître son charme, son histoire, son fonctionnement, ses activités ont semblé tout aussi importants que de rendre service à chacun par la publication de compte-rendu de conseils municipaux, de réalisations en cours ou de projets. D'autres informations pratiques y figurent et y figureront.

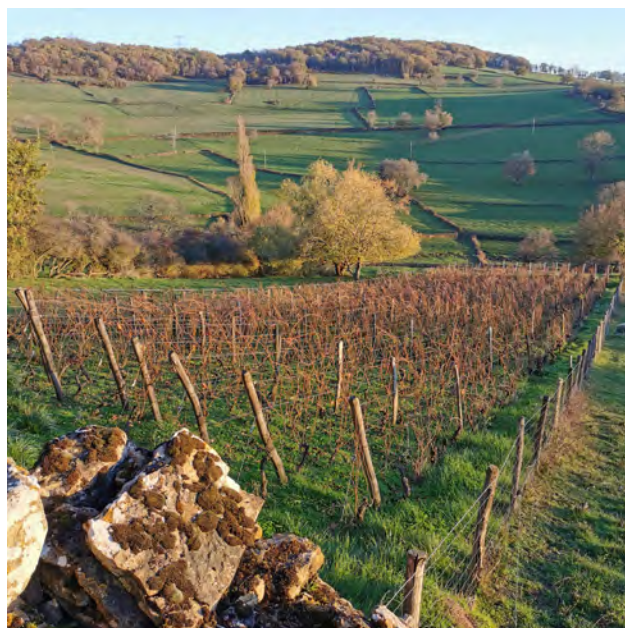
Actualiser le site, une gageure !

La commission municipale en charge de ce dossier, a dû solliciter un webmaster professionnel, aide incontournable pour l'opérationnalité de ce type de communication .

Pour ce faire, elle s'est tournée vers les compétences de son auteur des premiers jours.

Pour le futur ? Des pages sont encore en devenir ! N'hésitez pas à apporter vos remarques ou articles ...

Dès à présent , merci à tous pour vos contributions .



COMMÉMORATIONS

Les cérémonies du 8 mai et du 11 Novembre ont eu lieu traditionnellement. Cette année elles se sont déroulées en comité restreint compte tenu des mesures sanitaires à respecter.

Comme vous le remarquerez sur les photos, notre monument aux morts a bénéficié d'un nettoyage par nos équipes municipales.

Malgré le confinement nous tenions à entretenir la mémoire.

Ci dessous vous retrouverez la lettre du 11 Novembre 2020



La ministre déléguée

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les « Morts pour la France »

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants
C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « *Ceux de 14* ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

BIENVENUE AU NOUVEAUX CHATELAINS

Elisabeth GAURIER [redacted] Montaizé

Christa MULLER, Les Noyers

Guy BENOIT, Domaine de St Laurent

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES



Nathan Michael GAUDINET
né le 24 Février 2020 le Vernay

Augustin DERIEUX
né le 09 Août 2020 les Noyers

DÉCÈS

Ernst, Fritz SIEG DE NEERGAARD
Décédé le 25 Janvier 2020

Jeanne LARDY née BAUDRAS
Décédée le 31 Janvier 2020



MARIAGE

PETIT Justine et LABBE Damien

Le 12 Septembre 2020



REPAS DES AÎNÉS

Compte tenu de la situation sanitaire

le **REPAS DES AÎNÉS** est reporté

Cette année, l'équipe du C.C.A.S a souhaité repousser le repas traditionnel au printemps 2021 afin de pouvoir tous et toutes vous voir en pleine forme

Une date vous sera communiquée ultérieurement. L'équipe du CCAS se tient à votre disposition pour toute question.

Marion PUTHOD, Antoinette MARTIN, Mireille JANDET, Patrick DIEUDEGARD, Françoise PETIT, Françoise CHANAL, Christian MERIGOT, Sylvie RIPPE, Pierre NUGUES

RELAIS CULTUREL

A l'heure où nous mettons sous presse le confinement perdure et il n'est pas incongru de dire qu'en terme de manifestations culturelles nous demeurons dans le "frou artistique" quant aux propositions de spectacles que les équipes de Cluny seraient si heureuses de nous soumettre.

Dès qu'une programmation sera effective vous pourrez contacter, 15 jours avant la date du spectacle choisi, votre relais de Château, Patrick Dieudegard, qui reste à votre disposition pour bénéficier de tarif réduit.

patrickdieudegard@gmail.com
ou 03 85 22 06 93

Vous pouvez recevoir par courriel "La lettre" de l'actualité culturelle de Cluny et du Clunisois en vous inscrivant sur le site:

[les artscluny.fr](http://lesartscluny.fr)

DANS LE MUR, UNE CHOUETTE A TROUVÉ REFUGE ...

Dans l'accès au gîte « La Halte du Donjon », en hauteur, il y avait une niche vide. Il fallait lui trouver un occupant pour surveiller les allées et venues.

Avec l'ancien conseil municipal, le sujet fut abordé, encore fallait-il un personnage (en céramique) en rapport avec le gîte : un randonneur, un berger ou un animal Le choix se porta sur une Chouette. L'oiseau apporta lui-même l'idée. En effet, un matin, de bonne heure, une petite chouette trônait fièrement sur l'enseigne et l'idée fut trouvée.

Ensuite, il a fallu trouver le modèle. La demande fut faite auprès de Danièle Bialou (céramiste à ses heures), habitante de notre commune. Elle accepta à notre grand bonheur.

La pose dans le nid et l'inauguration eurent lieu le 7 août avec la créatrice, sa famille, les membres de l'ancien conseil, qui avaient particulièrement œuvré pour la réussite de ce projet, ainsi que les nouveaux conseillers. Un sympathique verre de remerciement fut partagé avec tous les invités.

Cette céramique a été gracieusement offerte à la commune par Danièle Bialou que nous remercions chaleureusement.



LUTINS, ÉTOILES ... FÉES ET PÈRE NOËL SORTENT DU HANGAR DE NOTRE VILLAGE !



Dès le 24 octobre, des Châtelain(e)s, petits et grands, se sont retrouvés pour choisir, trier, réparer, recoller, poncer, repeindre les décorations de Noël mais aussi imaginer, concevoir, créer, découper les futurs personnages

Après une 1ère séance commune en plein air, la poursuite du "relooking" et de la création ont été réalisés au domicile des un(e)s et des autres...

Ainsi, après plusieurs semaines d'activité, de points d'étape, vous avez retrouvé en fin d'année, dans différents coins du village, ces témoignages qui conjuguent le désir du collectif et du festif.

Remerciements à l'active contribution des bénévoles, à l'Amicale et à la Municipalité pour l'aide financière (achats de diverses fournitures).

DES FLEURS AUX QUATRE COINS DE CHÂTEAU

Depuis plus de 12 ans, Des mains agiles portent attention à l'image de notre village.

Dès le printemps, plantes, fleurs grandes ou petites, colorées ou discrètes investissent des endroits appartenant à tous. Des bâchasses aux lavoirs, des entrées du village à la mairie, leurs tonalités multiples de rouge, blanc, jaune, bleu flattent nos pierres anciennes ou égayent le bitume de nos routes.

Qui se cachent derrière ce projet de couleurs ?

Elles étaient deux il y a plus de douze ans.

Ce plaisir du végétal, cette envie d'accueillir des passants se sont enrichis d'initiatives individuelles et collectives. Quant à la présence ponctuelle des employés municipaux ? Elle demeure toujours précieuse pour soutenir les bénévoles.

Nettoyer, choisir, creuser, soigner, planter, surveiller, couper, tailler, arroser... nos énergies seront-elles au rendez-vous des prochaines saisons ?

Antoinette, une des personnes pilier de ce travail, rencontrée il y a peu, le souhaite...et nous ?

Bientôt, il s'agira de réfléchir : quelles préparations des sols, quelles plantes pour quels lieux quand le soleil se fait plus cru et l'eau un bien précieux ? Puis... dans quelques mois, à nos râteaux et petits outils de promesse de fleurs !



Si vous souhaitez partager ce plaisir, contactez la mairie qui relaiera.
Tél. 03 85 59 15 51 ou Mail. mairiedechateau@orange.fr

SCOLARITÉ : RPI BERGESSERIN-MAZILLE-SAINTE CÉCILE

Le RPI Bergesserin-Mazille-Sainte Cécile compte 57 élèves en cette rentrée 2020-2021. Cela représente 40 familles dont 2 appartiennent à la commune de Château. Le RPI compte un service de garderie et de cantine. Un bus dessert les 3 communes matin, midi et soir. Les élèves sont répartis dans 3 classes, une dans chaque commune : 18 enfants de maternelles (PS-MS et GS) fréquentent l'école de Sainte Cécile, 18 CP-CE1 sont accueillis à Bergesserin et 21 CE2-CM1-CM2 vont à Mazille.

Un projet autour du cirque et de la photographie était prévu en 2019-2020. Mais, le confinement les a repoussés à cette année.

Mi-septembre, les élèves de Bergesserin et Mazille ont découvert le monde de la photographie, grâce à l'intervention d'une artiste photographe du clunisois, Lucie Moraillon. Cette action financée par le SIVOS du RPI et l'association Canopé a permis aux enfants de travailler les prises de vue, le cadrage, acquérir du vocabulaire, développer leur imaginaire.... Ils ont réalisé des photos sur le thème "portrait d'école" avec comme objectif final une exposition de leurs œuvres. Un temps a été consacré au choix des clichés qui au final, ont été agrandis et imprimés sur du papier "affiche". Ces œuvres sont désormais, visibles sous le préau de Bergesserin, en dehors du temps scolaire, en respectant les consignes sanitaires.

Au vue du contexte, il n'y aura pas d'autres manifestations avec les enfants d'ici la fin de l'année. Néanmoins, les cours de musique sous la houlette de Cécile Berger (intervenante de l'école de musique, danse et théâtre du Clunisois) ont repris. Ils s'étaleront de novembre à mars. Elle va entre autre, avec l'aide des maîtresses, accompagner les enfants dans la réalisation d'un spectacle de chants pour carnaval. Et si les conditions le permettent, un petit spectacle sera présenté aux parents.

L'année devrait se terminer par 2 semaines (du 26 avril au 7 mai) de cirque pour les élèves. L'association les Artist' O' Chap' interviendra pour initier les élèves aux arts du cirque : jonglage, équilibre, acrobatie... sous un chapiteau. Comme pour le carnaval, si cela est possible, une représentation du travail réalisé par les enfants sera présentée aux parents.

La Directrice du R.P.I



PRÉVENTION : LA STÉRILISATION DES CHATS

Grâce à la Communauté de Communes du Clunisois et à la Fondation 30 Millions d'Amis, qui ont renouvelé leur Convention, la stérilisation des chats errants a pu se poursuivre.

Le confinement du printemps 2020, lié à la crise sanitaire, a retardé la stérilisation de nombreux chats laissant naître encore beaucoup trop de chatons. Mais heureusement, durant le confinement de novembre, les vétérinaires continuent leurs activités.

Malgré nos efforts, il y a encore beaucoup trop de chats et de chatons abandonnés qui se retrouvent en errance avec une vie de misère.

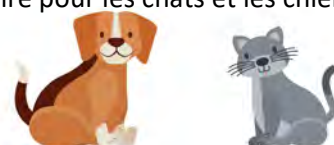
Afin de poursuivre la lutte contre la prolifération féline, la population est appelée à signaler tout chat errant sans attendre de nouvelles naissances.

Par ailleurs, les particuliers sont invités à faire preuve de civisme et de responsabilité en faisant stériliser ses propres animaux : chats et chiens, mâles et femelles.

Nous rappelons aussi que l'identification par tatouage ou puce électronique est obligatoire pour les chats et les chiens. Elle permet de restituer l'animal perdu à son propriétaire dans les meilleurs délais.

Plus d'informations : Chats du Cœur en Clunisois chatsducoeurclunisois.fr

Chantal au 06 65 63 35 65



NATURA 2000, UN OUTIL POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

La commune de CHÂTEAU fait partie du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Bassin de la Grosne et du Clunisois ».

Mais qu'est-ce que Natura 2000 ?

Un site Natura 2000 est un territoire qui a été reconnu au niveau de l'Europe car abritant de nombreuses espèces faunistiques et floristiques dont certaines sont rares et menacées de disparition. Leurs milieux de vie, appelés « habitats naturels », font partie intégrante de nos paysages mais certains sont modifiés par des changements de pratiques et tendent à disparaître.

A l'échelle de l'Europe, cela constitue un véritable réseau couvrant plus de 18% de la surface de l'Union Européenne et 13% de la surface française.

Et sur notre territoire, quelles sont les espèces que l'on préserve ?

Parmi les nombreuses espèces recensées sur notre site Natura 2000, on retient la présence d'espèces emblématiques telles que le Sonneur à ventre jaune qui est un petit crapaud dont l'existence sur notre territoire est lié au maintien de points d'eau peu profonds. Plusieurs espèces de chauves-souris y trouvent aussi des habitats favorables pour se reproduire et chasser. Le réseau de haies, très important dans notre paysage joue pour elles un rôle essentiel car permet leurs déplacements et leur alimentation. Des suivis scientifiques sont régulièrement menés sur le site pour suivre les populations et enrichir la connaissance du Territoire.

Que pouvons-nous faire pour participer activement à cette démarche ?

Le programme Natura 2000 vise à maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les populations d'espèces et leurs habitats avec la particularité, contrairement à d'autres démarches environnementales plus réglementaires, d'intégrer toutes les activités socio-économiques qui façonnent le paysage dans chacun des projets. Chaque dossier est concerté et l'adhésion des acteurs ruraux est recherchée. Des mesures de gestion spécifiques sont ainsi mises en œuvre grâce aux contrats Natura 2000 basés sur le volontariat. Depuis déjà une dizaine d'années, les agriculteurs du territoire ont la possibilité de signer des contrats agricoles appelés Mesures Agro-environnementales Tout propriétaire privé peut aussi s'engager dans le dispositif et mobiliser des financements de l'État et de l'Europe pour des projets tels que la restauration de zones humides ou de mares, l'entretien du bocage, la mise en place de dispositifs favorables aux chauves-souris dans la rénovation du bâti, etc.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations ou si vous souhaitez réfléchir à un projet en faveur de la biodiversité, n'hésitez pas à contacter un animateur **Natura 2000** à natura.grosne.clunisois@orange.fr ou au 03 85 59 13 18.

TRAVERSONS LE RUISSEAU « LE REPENTIR » ...
COMMUNE DE CHÂTEAU (21-71200) ET FAISONS CONNAISSANCE AVEC NATURA 2000

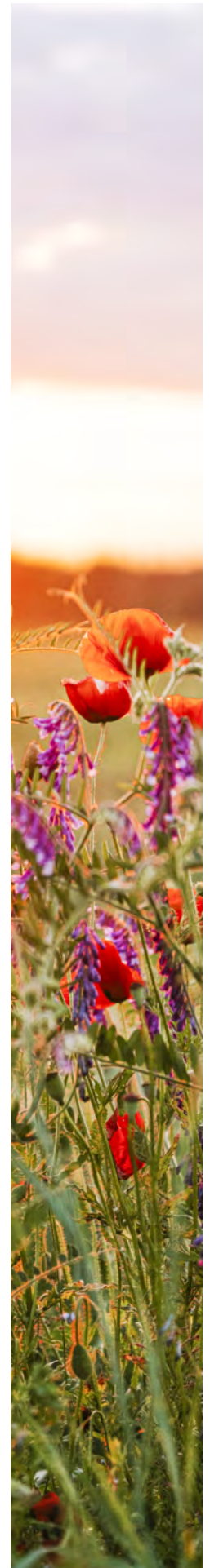


Château fait partie du réseau Natura 2000* du bassin de la Grosne et du Clunisois. Le paysage est un mélange équilibré de forêt et de bocage, le tout sur un relief vallonné avec une altitude variant de 290 m à 555 m. Un réseau dense de petites zones humides (ornières, mouilles, suintements, sources, mares) reliées entre elles par des corridors écologiques (lisières, haies, fossés, ruisseaux) offre des habitats pour un grand nombre d'espèces animales, certaines étroitement liées au milieu aquatique (amphibiens, écrevisses, etc.), reconnues d'intérêt européen par leur caractère remarquable, notamment leur rareté ou leur raréfaction.

A Château, on trouve notamment le Crapaud sonneur à ventre jaune (b), l'Écrevisse à pattes blanches (c), 5 espèces de Chauve-souris dont le Petit rhinolophe (d).

*Natura 2000 est un réseau européen constitué d'un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvages et des milieux naturels qu'ils abritent, ou encore pour leur intérêt géologique. C'est un outil pour la préservation de la biodiversité du territoire.

Château
VILLE DE CHÂTEAU
VILLES UNIES
ENTRE
PARTI
SANS
NATURA 2000



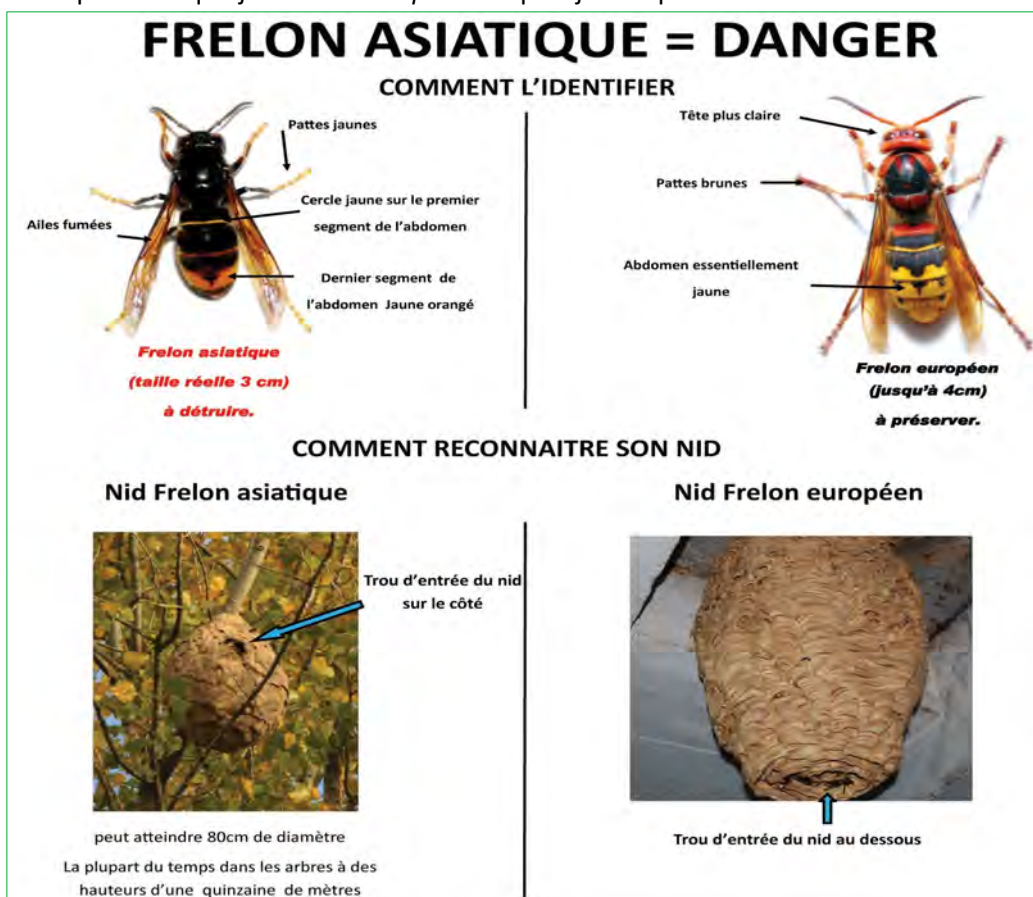
LE FRELON ASIATIQUE ARRIVE A CHÂTEAU

Fin août, la présence d'une masse ocre-gris dans les hauts d'un grand chêne intrigue Ria et Alfred des Cadoles. Située à une centaine de mètres de leur maison, en partie cachée par les branchages, cette masse s'avère être un nid de frelons *asiatiques* assez conséquent.

La Mairie de Château contacte aussitôt via le GDSA un *exterminateur* de Saône et Loire qui finit par se déplacer. Le nid est trop haut pour être atteint à l'aide d'une perche, le technicien utilise alors son fusil type *paintball* pour tirer vers le nid une soixantaine de boulettes d'insecticide en espérant atteindre le nid... D'après lui, si 1 ou 2 boulettes atteignent le nid cela suffit à le détruire!

Bien que présents dans la vallée de la Saône depuis 3 ans, les frelons *asiatiques* arrivés en France en 2004 de la région de Shangai en Chine avaient jusqu'ici épargné le Clunisois

Le frelon *asiatique* se distingue du frelon européen, dénommé "cul jaune", par une taille légèrement plus petite, un abdomen noir orné d'une fine bande jaune et des pattes jaunes. En bref, l'*asiatique* est plus noir que jaune et l'*euro péen* est plus jaune que noir.



Les nids construits en cellulose mâchée, sont sphériques, ils peuvent faire la taille d'un ballon de football au printemps et atteindre près d'un mètre de diamètre à l'automne. Accrochés aux branches hautes des arbres, on les trouve aussi dans des dessous de toit, des réduits peu fréquentés, des granges... Aussi, inspectez votre environnement avec attention et prudence. Si vous trouvez un nid, ne cherchez pas à le détruire par vous même, signalez-le à la Mairie qui préviendra des spécialistes équipés pour sa destruction.

Car même si le frelon asiatique est généralement peu agressif, il peut attaquer en groupe si l'on s'approche trop près du nid. Doté d'un dard de 3 mm, sa piqûre peut être dangereuse. Un équipement spécialement adapté est indispensable pour l'approcher.

Pour les abeilles aussi bien sauvages que domestiques, il présente un risque certain: En vol stationnaire devant l'entrée des ruches, il attrape au vol les butineuses chargées de pollen et de nectar. Il les décortique ensuite, transformant leur thorax chargé de protéines, en boulettes qu'il ramène au nid. On considère que cinq frelons tournant autour d'une ruche suffisent à la détruire, les abeilles paniquées ne sortent plus: la ruche est paralysée! Seule solution: déménager la ruche, à moins de trouver le nid de frelons et de le détruire.

En France, les abeilles qui majoritairement sont issues de races peu agressives sélectionnées pour l'apiculture, n'ont pas encore à ce jour, développées de système de défense. Sans prédateur, les frelons asiatiques peuvent donc vite devenir envahissants, un nid en fin d'été peut abriter jusqu'à 2000 frelons dont 550 femelles qui, une fois fécondées, passeront l'hiver bien souvent sous terre à l'abri des intempéries. Les survivantes ressortiront de leur abri au printemps pour fonder chacune leur propre colonie. Après avoir trouvé un lieu pour son nid, la nouvelle fondatrice reprend son cycle de ponte qui peut aller jusqu'à 100 œufs par jour.

Actuellement les moyens de lutte sont aussi nombreux que bien souvent inefficaces, et parfois destructeurs pour l'environnement s'ils ne sont pas utilisés à bon escient: Les pièges que l'on trouve dans le commerce ou fabriqués maison attrapent bien souvent plus de guêpes, d'abeilles ou autres insectes pollinisateurs, que de frelons.

Lorsque le nid est en altitude, parfois à des hauteurs importantes, la perche télescopique utilisée par l'*exterminateur* pour essayer d'injecter du dioxyde de soufre ou des insecticides (le plus souvent de la perméthrine) au coeur du nid peut être une solution, sachant que plus le nid est haut placé, plus la perche s'avère délicate à manier.

Quant aux drones télécommandés et équipés d'une trompe, ils sont très onéreux et requièrent de la part du pilote une grande habileté pour guider l'engin à travers les branchages jusqu'au nid.

La solution la plus simple pour l'*exterminateur* consiste donc, dans le cas où le nid est haut perché, à tirer avec un fusil de type *paintball* une rafale de billes d'insecticide en espérant atteindre le nid... mais cette solution n'est pas sans danger: 90% des billes vont retomber à terre où elles risquent d'être ramassées par les enfants, de se perdre dans la nature ou encore, d'être mangées par les animaux. Il est donc préférable que le produit utilisé ne soit pas trop toxique...

Quel que soit le système utilisé, cette opération de destruction devrait idéalement être effectuée de nuit lorsque les frelons sont rentrés au nid. Puis le nid devrait être descendu de l'arbre et brûlé afin d'éviter qu'en début d'hiver les nids abandonnés ne soient pillés par les oiseaux et autres animaux qui se délectent des cadavres de frelons empoisonnés avec toutes les conséquences néfastes qu'implique la diffusion d'insecticide pour l'environnement. A noter également parmi les systèmes de défense, une variété de poules, la poule de Janzé, qui semble protéger les ruches en attrapant les frelons positionnés en vol stationnaire devant la planche d'envol. Et une plante carnivore, le *Sarracenia*, qui semble capable de les attirer pour les piéger.

En Asie, les abeilles (*Apis Cerana*) ont développé à l'égard de ce prédateur une technique de défense bien particulière: elles s'agglutinent en grand nombre sur un frelon, battent des ailes pour faire monter sa température, le tuant ainsi par hyperthermie, les abeilles supportant une température de 53° contre 45° pour le frelon.

S'inspirant de cette technique de défense, le laboratoire de l'IRBI du CNRS () développe actuellement un système simple et écologique permettant d'injecter de l'air chaud dans les nids et pouvant être adapté sur les perches utilisées par les *exterminateurs*.

Cette solution, dont les essais semblent prometteurs, permettrait de s'affranchir de l'utilisation d'insecticides. Dans certaines régions où le frelon *asiatique* est très présent, des apiculteurs se sont mobilisés pour lutter contre les pratiques de destruction néfastes pour leurs abeilles et pour l'environnement. Ils se sont réunis au sein d'associations afin de se former à la destruction des nids et de s'équiper en matériel ad hoc.

Affaire à suivre...

SOYONS VIGILANTS FACE A L'AMBROISIE

Sujet de préoccupation de santé publique, la lutte contre l'ambrosie a été mise en place depuis plusieurs années au niveau national.

Son pollen émis en fin d'été provoque de fortes réactions allergiques.

C'est une plante invasive, capable de se développer dans de nombreux milieux, et représentant aussi une menace pour l'agriculture et la biodiversité.

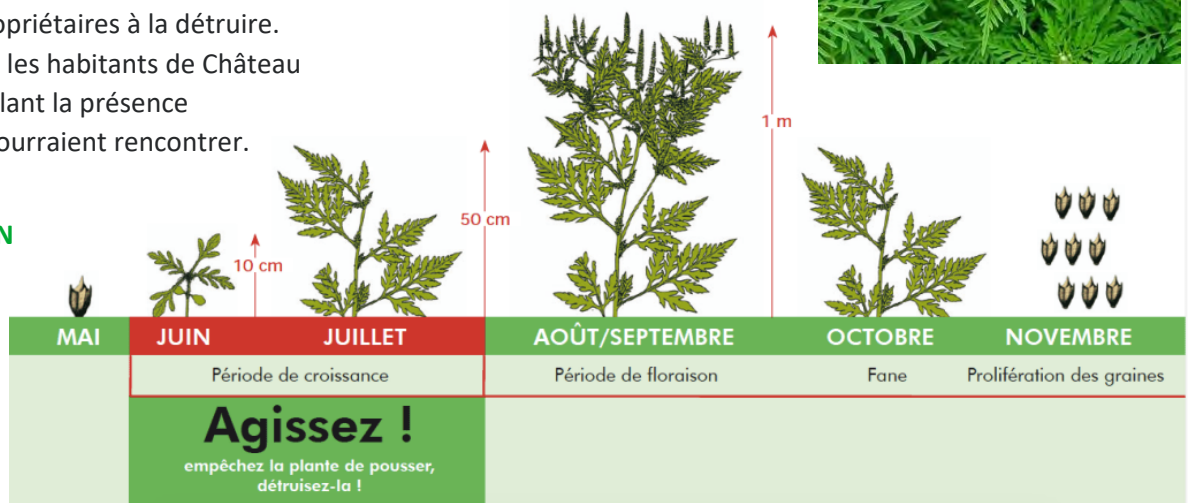
Au niveau local, un référent par commune est chargé de repérer les zones colonisées et d'inciter leurs propriétaires à la détruire.

Il est important que les habitants de Château participent en signalant la présence d'ambrosie qu'ils pourraient rencontrer.

Votre référent

Raphaël SAINT-JEAN

Tél. 06.50.00.80.17



Des nouvelles du Club intercommunal du 3ème âge de Château, Mazille , Ste Cécile

Comme toutes les associations , notre club est au ralenti, voire même arrêté, puisque la dernière rencontre remonte au 5 mars, date à laquelle nous avons dégusté les bugnes cuisinées par plusieurs d'entre nous (chacune 250g de farine sinon , nous nous retrouvions avec des quantités phénoménales de gâteaux).

Notre fédération départementale nous exhorte à éviter les risques de contamination au Covid 19, puisque nous faisons partie des "personnes à risque", vu notre grand âge.

De plus, plusieurs d'entre nous ont le mauvais souvenir du concours de belote les ayant cloués au lit, voire même hospitalisés, ou ont vu un proche décédé pour la même raison.

Ces personnes ne veulent plus se déplacer.

Nous déplorons tous ce manque de rencontres , les parties de scrabble ou de belote, les nouvelles échangées d'un village à l'autre. Il nous arrive de les remplacer par des échanges téléphoniques, mais rien ne remplace les rencontres physiques.

Merci à la municipalité de Château qui s'intéresse à nous, nous demandant chaque année un compte rendu de nos activités, ce qui nous donne le plaisir d'exister malgré notre grand âge!!!



AMICALE DE CHÂTEAU



L'Amicale de Château a vécu une année 2020 particulière.

Après un repas d'hiver très réussi où il a régné une ambiance chaleureuse, la crise sanitaire a imposé son rythme, nous obligeant à annuler des événements qui suscitent chaque année beaucoup d'attente chez les Châtellains.

Tout d'abord le trail, pour lequel nous fondions beaucoup d'espoir de succès au regard de la précédente édition, puis le traditionnel méchoui, moment tant attendu qui permet aux habitants de se retrouver au début de chaque été.

Ce début d'année fut d'autant plus frustrant qu'une nouvelle activité lancée par l'Amicale avait rencontré un franc succès, à savoir le partage de graines et de plans de légumes. La première réunion était très prometteuse, mais le confinement a brisé cet élan en isolant chacun chez soi.

Grâce à la ténacité des plus motivés, un vide grenier a tout de même vu le jour en septembre pendant la courte période d'accalmie accordée par la pandémie. Malheureusement, la deuxième vague aura raison des projets de l'association prévus pour cette fin d'année, même si nous comptons bien nous réunir pour installer les décorations de Noël qui viendront mettre un peu de gaieté dans cette période pour le moins maussade.



L'association s'est réunie afin de décider de la suite des événements et de mettre en place un calendrier pour la saison à venir. Dans l'incertitude actuelle, cet agenda n'a pas été communiqué aux habitants afin qu'il puisse être adapté à l'évolution de la crise sanitaire.

Nous espérons pouvoir animer à nouveau le village dès que la situation sera plus favorable.

En attendant, les membres de l'Amicale de Château souhaitent courage et santé aux Châtellains qu'ils sont pressés de retrouver au plus vite.

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CHÂTEAU

Les chasseurs de Château sont actifs pour préserver une bonne relation avec les habitants et les associations du village, les exploitants agricoles, les propriétaires.

Pour cela :

- Ils sont à l'écoute des propriétaires, des exploitants et des habitants
- Ils participent à la protection des parcelles ensemencées
- Ils offrent une partie de la venaison aux principaux propriétaires et exploitants
- Ils apportent de l'aide à l'amicale en cas de besoin (trail, montage tentures..)
- Ils participent à certains travaux d'entretien communal (nettoyer les gasses, enlever les protections des chênes rouges ...)

Dans le but d'améliorer la sécurité des chasseurs et des non chasseurs, la société de chasse a revu les emplacements des postes et fixé des panneaux numérotés sur le terrain.

Une carte IGN d'un format 1m par 1,25 m est affichée à la cabane pour cartographier tous les postes. Merci à Jérôme et Patrick pour l'aide apportée, ce qui a demandé beaucoup d'investissement. Les consignes de sécurité sont transmises et des panneaux sont positionnés dans le secteur chassé avant chaque départ de battue.

Les principales manifestations pour l'année prochaine sont :

- La vente de boudin le dimanche 14 mars 2021
- Le repas chasse le samedi 4 septembre 2021: tous les habitants de Château et amis sont les bienvenus
- Le rallye des vins sous réserve de la confirmation du passage à Château

Pour la Société de chasse
Le Président



Vente de boudin 2020

BIBLIOTHÈQUE DE CHÂTEAU

Historique

Cette bibliothèque est gérée conjointement par l'amicale et la commune (éclairage et chauffage).

Le fonds des prêts est alimenté par des dons des particuliers, à l'heure d'aujourd'hui nous possédons plus de 3000 ouvrages (romans, histoire, biographies, etc..) chacun (de 5 à 99 ans) peut trouver ce qui lui convient.

La gestion est faite par des bénévoles ce qui permet à tous les habitants de CHÂTEAU de pouvoir sans droit d'entrée de bénéficier de la gratuité des prêts d'ouvrages.

Ouverture de la bibliothèque

Chaque DIMANCHE de 11 heures à 12 heures

N'oubliez pas de porter votre masque à l'intérieur

En appelant le 06 07 03 93 99 vous pouvez prendre des ouvrages en semaine.

A très bientôt le permanent.



CHÂTEAU PATRIMOINE



Nouvelles de Château-Patrimoine,

L'épidémie de Coronavirus a réduit le programme approuvé en début d'année lors de l'Assemblée Générale de Château-Patrimoine du 6 janvier 2020.

En particulier nous avons dû abandonner le programme prévu pour les Journées Européennes du Patrimoine des 19 et 20 septembre sur le thème : « Le monde minéral de Château »...

Toutefois pour ces Journées, l'association a été présente dans le programme et l'agenda de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté pour inviter les visiteurs à découvrir les paysages de la vallée du Repentir et l'histoire de Château avec l'aide de la table panoramique et de l'histoire du site exposée dans l'église. Initiative appréciée par les visiteurs comme en témoigne le message laissé par l'un d'eux : « Merci de prendre soin de toutes ces beautés, qu'elles puissent perdurer aussi longtemps que possible dans ce merveilleux paysage de Château ».

Malgré les difficultés évoquées, l'association a organisé plusieurs événements au cours de l'année, et a fêté ses 5 ans en musique !

- Ainsi, à l'invitation de l'association, le 8 août dernier, plus de cent personnes sont venues partager **un grand moment musical** donné au pied de notre donjon.

Les violonistes Louise Salmona (Opéra de Paris) et Julien Dieudegard (Quatuor Béla)

nous ont offert un beau parcours dans le temps en interprétant brillamment des œuvres de Telemann, Leclair, Biber, Kreisler, Wieniawski, Bartok et Ysaÿe.

La collation préparée par les membres de "Château Patrimoine" a permis (dans le respect des règles sanitaires) ces échanges amicaux qui nous manquent tellement en cette période troublée...



- Journées "céramique" :

Après la projection le 8 février à la salle communale du film « L'univers dans un bol », Jean Girel et Valérie Hermans nous ont accueilli le 13 février dans leur atelier des Cadoles.

Une journée de découverte, depuis la préparation des terres jusqu'aux céramiques dans la salle d'exposition en passant par le façonnage et le tournage des formes, l'émaillage et la cuisson.

Aussi loquaces et enthousiastes l'un que l'autre sur leur métier nourri par une solide pratique et une perpétuelle inventivité, ils ont su nous faire partager les mystères de leur création.



-Tables de lecture :

Les tables de lecture installées en 2018 ont-elles résisté aux vents, pluies et chutes de branches ?

Cette question a été le prétexte, le 26 juillet 2020, à une sortie – activité compatible Covid – avec une dizaine de membres de l'association, motivés pour parcourir le plateau de Roche, puis regagner la vallée du Repentir par les Charmes.

Les tables s'avèrent en bon état, même si certaines souffrent un peu sous le couvert des arbres. Après nettoyage, un produit hydrofuge a été appliqué à leur surface.

Le retour par la Grange a aussi offert l'occasion de repérer et arracher, sur le bas côté de la route qui conduit à ce hameau, des pieds d'ambrosie (plante responsable d'allergies respiratoires sévères chez les personnes sensibles à son pollen) qui commencent à proliférer sur les terrains remués sur le bas côté. Il est important d'apprendre à reconnaître cette plante et à la détruire avant que les fleurs ne s'épanouissent, fin juillet-début août.



En résumé, matinée très agréable, qui s'est conclue en Dangin par un sympathique pique-nique partagé.



Consolidation d'une cadole située en Roche :

Il s'agit d'une cadole en forme d'ogive, encastrée dans un murger. Quelques dalles du toit menaçant de tomber et d'entraîner sa ruine, il a été décidé de les recaler, ce qui fut fait au mois d'août :
 "Voilà une cadole qui pourra témoigner de son histoire passée aux générations futures encore quelques années" ...



Visite du gouffre de la Crôse :

Organisée pour notre association dans le cadre du thème "Monde minéral de Château", elle a eu lieu le 5 septembre sous la conduite de Didier Accary et des membres du Club spéléologique Argilon de Chauffailles. L'apprentissage des techniques de descente sur corde et la découverte des galeries richement colorées et concrétionnées de ce beau réseau souterrain, ont enchanté les participants. Encore merci aux spéléos qui ont encadré cette visite avec, comme à l'accoutumée, professionnalisme et gentillesse.



Restauration du lavoir des Granges :

"Ne pas assister passivement à la ruine du lavoir du hameau des Granges", fut la décision d'une équipe de bénévoles de Château Patrimoine qui, en 2019, a souhaité en premier lieu le sortir d'une végétation envahissante en nettoyant ses abords.

Par la suite et pour aller de l'avant, retrouver aux "Archives Départementales", les études et le métré datant de 1904 pour constituer un dossier de référence pour une première restauration.

Décidée début 2020 c'est, encore aujourd'hui, l'heure d'une phase de restauration pour laquelle les bénévoles se retrouvent les mardis et/ou les vendredis matin de 9 à 12 h depuis ce mois de septembre. Que ce soit pour travailler ou nous encourager, vous êtes les bienvenus à venir partager notre travail ou nos échanges.

(Contact : Patrick au 06 70 98 20 62).

Lentement mais sûrement, semaine après semaine puis pierre après pierre, nous espérons que la stimulation générée par le plaisir de voir renaître un bassin restauré puisse conduire vers une réhabilitation plus complète du "Lavoir du hameau des Granges".



LAVOIR DU VERNAY
COMMUNE DE CHÂTEAU

Le lavoir, bassin destiné à la lessive, a été introduit en France par le croisant législateur du 18ème siècle. A Château, les deux premiers lavoirs publics sont établis sous le IIIème République, entre 1875 et 1877, l'un au Vernay et l'autre au hameau - en Champagne. Suivront deux autres à Saint-Léger du Fontaine, 1901 et aux Granges (1904). Ce sont d'importants travaux : l'eau que le "ton" est reliée au plus près, de crainte des difficultés liées pour la construction de la vaine érigée par de bois communs. Les habitants sont participatifs, en regard on en a été satisfait.

Ce lavoir du Vernay, construit en 1875, est alimenté par une source perméante issue du karst calcaire collant... les eaux du massif granitique du Mont Gervais. Cette source située dans une parcelle forestière est reliée au bassin par une canalisation souterraine. Après le lavoir 1, le 1er bassin alimente un abreuvoir, puis le Repaire 1, l'ensemble qui se joint dans la Grange. Raymond Chassat (1925-2008), architecte paysagiste, historien et archéologue spécialiste du patrimoine de la région, avait fait l'inauguration majeure de ce lavoir en sa crue lors d'un assemblage de belles dalles calcaires posées de bas sur leur tranche, soutenant ses angles en le long des plus grands rebords par des pierres taillées en escabeau (1).

La creux est de grande dimension (4,30 m x 2,10 m x 0,70 m). Sous l'impulsion de la commune, il a été réhabilité en 2019. Les travaux ont été réalisés avec le concours des habitants et des bénévoles du projet Vernay. Le lavoir est alimenté par le réseau de distribution de la commune. A la fin de l'année 2020, le lavoir sera réhabilité et sera ouvert au public.

Le Repaire se joint dans la creux, il est posé de manière à ce que l'eau ne s'écoule pas. Le plus de l'édifice est relié par le réseau. L'eau est distribuée par le réseau de distribution de la commune. Le lavoir est alimenté par le réseau de distribution de la commune. Le lavoir est alimenté par le réseau de distribution de la commune. Le lavoir est alimenté par le réseau de distribution de la commune.

Château Patrimoine, Association pour le développement et la valorisation du patrimoine de la commune de Château.

Table de lecture du lavoir du Vernay :

Elle présente un bref historique et les caractéristiques de ce lavoir, le premier construit à Château, en 1875. Après la mise en forme de la maquette par A. Mazuir et son tirage, elle pourra être posée avant la fin de l'année 2020 sur un des murs de l'édifice.

SUITE CHÂTEAU PATRIMOINE

Connaître la végétation et le paysage passés de la vallée du Repentir :

La carotte d'argile, extraite en janvier du sédiment argileux proche du ruisseau, est en cours d'analyse pour la recherche de pollen fossilisé. La base de cette carotte est datée par le carbone 14 du Moyen- âge central. (entre 1271 et 1391 après J.-C).



Calendrier 2021 : 15€

Les photos du concours photos 2017-2018-2019

« Château, l'eau, la vie, les arbres remarquables »

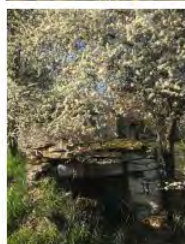
Retrouver une sélection
de photos inédites des 3
derniers concours



Le Calendrier 2021
de Château-Patrimoine
est à votre disposition en
Mairie
(pour un montant de 15€)
ou en le commandant à
Fabrice 06 50 38 07 23.
Il est illustré avec des
photos inédites issues des
concours des années
2016 à 2019.



**Calendrier à
commander
en mairie.**



La prochaine Assemblée générale, le 11 janvier 2021, décidera du programme des activités à venir en 2021, en lien avec le thème « le Monde minéral de Château » qui sera reconduit, en particulier pour le Concours photo (règlement actualisé sur le site Web de Château-Patrimoine).

Vous serez informés sur ce programme comme d'habitude par les feuilles d'information distribuées et par la Newsletter de début d'année.

En attendant, protégez-vous, et nous vous souhaitons une très bonne et belle année 2021 d'amitié et de fraternité.

Remerciements aux rédacteurs et photographes: Fabrice, François-Régis, Jacqueline, Jean-René, Patrick, Valérie, et à tous les bénévoles qui nous accompagnent

AMICALE INTERCOMMUNALE DE CHARLY – AIC



C'est en février 1976 qu'a été déclarée à la préfecture l'association « Amicale Intercommunale de Charly » ou « AIC », selon les statuts signés du président Georges Lapalus et du trésorier Jean Martinot. L'association se compose de 5 « parties prenantes » : le Centre Rural (propriétaire du domaine de Charly à Mazille, suite au legs de Melle Anne de La Moussaye en 1959), la Maison Familiale d'Apprentissage (aujourd'hui Maison Familiale Rurale du Clunisois), les communes de Château, Mazille et Sainte-Cécile.

De nouveaux statuts ont été votés lors de l'assemblée générale 2018. Plusieurs articles avaient besoin d'être reformulés ou changés, pour être plus conformes à la situation de l'association quarante ans après sa création, et pour permettre un fonctionnement associatif plus satisfaisant et plus motivant afin de donner un nouveau souffle à l'AIC. Cela sans changer les objectifs généraux voulus par les fondateurs.

L'AIC est responsable de l'aménagement et de la gestion d'une salle de rencontres. Ses actions sont orientées vers des objectifs permettant une meilleure relation entre les personnes. Elle apporte son soutien à un accueil de loisirs pour les enfants et à une association de séniors (Club Intercommunal des Aînés Ruraux de Château, Mazille et Sainte-Cécile), deux structures qui sont parties prenantes de l'AIC tout en ayant leur fonctionnement propre.

L'AIC a organisé au fil des décennies différentes manifestations festives (rencontres, concours, repas, accueil de spectacles...) ainsi qu'une importante manifestation au mois d'août : une fête hippique réputée, et maintenant une fête de la bière.

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Président : Jean-Claude VOUILLON

Vice-président : Jean-Charles BORDET

Secrétaire : Sylvie GROS

Trésorière : Anaïs PEREIRA

Trésorier adjoint : René DUFOUR

Autres membres : Monique GERMAIN et Marie-Christine PEREIRA (gestion salle de l'AIC), Claudette BACHELET (trésorière accueil de loisirs), René LEBLANC

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Amicale Intercommunale de Charly - AIC

Charly

351 route de Charly

71250 MAZILLE

Président :

Jean-Claude VOUILLON, Le Pré de la Maison, 71250 Sainte-Cécile

tél 03 85 50 84 23 ou 07 89 88 83 61, jean-claude.vouillon@orange.fr

Mise à disposition de la salle de rencontres de l'AIC : Monique GERMAIN, tél 03 85 50 83 72

Salle de rencontres de l'AIC : tél 03 85 30 57 53

MANIFESTATIONS AIC en 2021

Dimanche 24 janvier : vente de plat à emporter

Samedi 21 août : fête de bière, repas choucroute et concerts

ASSOCIATION SÉRÉNAT YOGA

le yoga tout près de chez vous ou depuis chez vous .

Cette saison 2019/2020 a été particulière puisqu'il a fallu s'adapter aux conditions exceptionnelles.

C'est ce que nous avons fait...

Ainsi pendant le confinement deux solutions ont été mises en place pour continuer la pratique du yoga :

les séances en direct et en vidéo en restant à la maison, grâce à zoom

les vidéos YouTube envoyées chaque semaine à tous les élèves par mail ou whatsapp

Les élèves ont beaucoup apprécié de pouvoir continuer leur pratique, chaque jour, puis de garder le lien entre elles et avec la prof. Cette continuité dans la pratique de yoga a permis à chacune de garder la forme physique et le moral, c'était tellement important pendant cette période !

Puis, en mai quand cela a été possible les cours ont repris en face à face mais en extérieur, pratique très agréable avec les éléments : le soleil, l'air, la nature et avec le plaisir de se retrouver et de pratiquer dans un même lieu.

En juillet, comme chaque année, les élèves qui le souhaitaient ont continué la pratique du yoga avec des séances hebdomadaires en extérieur.

Puis nous avons fait des journées complètes « yoga nature », avec des pratiques diverses comme naturopathie, massage assis, sylvothérapie (bain de forêt), relaxation sonore, méditation et bien sur yoga, avec différents intervenants. Trois lieux ont accueillis ces pratiques : la butte de Suin, le mont Saint Cyr, et l'esplanade vers l'église de Château ainsi que la forêt du village. Ces journées permettent de se consacrer du temps, de découvrir de nouvelles pratiques, d'échanger pour être bien dans son corps et sa tête, pour ensuite pouvoir aller dans des relations satisfaisantes avec les autres.

En effet le Yoga, plusieurs fois millénaire, nous permet d'améliorer notre santé ou de rester en bonne santé, de nous assouplir, de mieux nous connaître, d'améliorer la relation à soi et à l'autre, de nous concentrer, d'aller vers la méditation, d'apaiser le mental, de trouver un équilibre. Tout ça dans la douceur et le respect de chacun(e) à son rythme et avec ses capacités.

Je remercie tous les élèves pour leur confiance et leur assiduité pendant cette saison.

Une nouvelle saison a démarré en septembre avec un changement puisque toutes les séances ont lieu maintenant dans un nouvel espace, toujours à Château. Une salle lumineuse pour accueillir les élèves dans un confort optimum de lumière, de calme et de chaleur, ou de fraîcheur en fonction de la saison.

N'hésitez pas à me contacter pour toute information,

vous pouvez faire un essai gratuit à tout moment.

Le site peut aussi vous apporter d'autres détails.

Bonne pratique à tous et toutes.

SÉANCES COLLECTIVES À CHÂTEAU :

Lundi 18H10

Mercredi 9H45 ET 18H15

Vendredi 9H45

Séances en zoom de chez vous (mercredi 18h15)

SÉANCES INDIVIDUELLES sur demande

Ateliers certains samedis matins de 9h30 à 12h00

Fabienne BILLONNET

Transmission du yoga de l'IFY : (Institut français du yoga)

Certification RYE (recherche pour le yoga dans l'éducation)

serenat979@gmail.com

06.30.76.21.02



ACCUEIL DE JOUR LES AVELINES

Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées.
Petite rue des Ravattes
Tél 03 85 59 58 99
www.ch-cluny.fr / l-accueil-de-jour

TRAVAIL ET SERVICE

Lundi au Vendredi
8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00
42 rue Prud'hon 71250 Cluny
Tél. 03 85 59 27 76
Mail.
travail.service.c@wanadoo.fr

L'ADMR DU CLUNISOIS

12 rue de l'Hôpital 71250 Cluny
Tél. **03 85 35 19 67**

ASSOCIATION DE SERVICE ET PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Place de l'Hôtel de Ville ST-Gengoux-le-National
Tél. 0385925523
Mail. sprad71@gmail.com

L'A.A.P.A.

Association d'Aide aux Personnes Âgées du Clunisois vous accompagne en cas de sortie d'hospitalisation, intervient auprès des personnes âgées ou handicapées, auprès de familles, ainsi qu'auprès de particuliers de tous âges.

Services à domicile aux seniors et à leur famille assurés par des aides à domicile et des auxiliaires de vie sociale. Les prestations d'heures d'aide à domicile accordées par les caisses de retraites bénéficient d'une éventuelle prise en charge par le Conseil général. Ces prestations ouvrent droit à une déduction fiscale.

Vos interlocuteurs :
Résidence Bénétin – Rue des Ravattes
Tél : 03 85 59 00 29
E.mail : aapa.cluny@wanadoo.fr

SSIAD

Service de soins infirmiers à domicile : dispense des soins d'hygiène général et de confort aux personnes en perte d'autonomie, âgées et / ou handicapé.
Rue de l'Hôpital / Tél. 03 85 59 59 59
Mail. direction@hopital-cluny.fr

LE CLIC**Qu'est-ce qu'un CLIC** (centre local d'information et de coordination) ?

Centre local d'information et de coordination, le Clic est une association à but non lucratif composée de 2 salariées : une coordinatrice, Coralie COURTOIS et une assistante administrative, Virginie QUINTELA. C'est aussi un guichet unique et totalement gratuit pour les familles et l'ensemble des professionnels.

L'association offre un accueil de proximité, conseille, informe et oriente les personnes âgées et leur entourage, ainsi que les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Elle centralise toutes les informations susceptibles d'intéresser les personnes âgées et les professionnels des secteurs sanitaires et sociaux. Trois missions lui ont été assignées : l'information, l'évaluation des besoins à domicile et la coordination des professionnels.

Le CLIC est aussi MLA (Maison Locale de l'Autonomie) et intervient auprès du public en situation de handicap (information et aide à la complétude de dossier).

Pourquoi le solliciter ?

Vous avez plus de 60 ans et aimeriez savoir si des aides humaines, financières ou techniques existent afin de vous permettre un maintien à domicile satisfaisant. Vous ne pouvez plus vous déplacer et souhaiteriez des renseignements sur les dispositifs d'aide à domicile, monter un dossier pour une carte de stationnement ou avoir connaissance des subventions existantes pour adapter votre logement. Vous avez un parent de plus de 60 ans qui vit seul loin de vous et vous aimeriez briser son isolement...Vous êtes une personne en situation de handicap, quel que soit votre âge, et avez besoin d'informations ou d'aides dans vos démarches.

Bref, vous avez besoin d'informations mais vous ne savez pas où vous diriger. Que ce soit pour des questions de transport, de soins, d'habitat, de loisirs, de prestations financières, de services, d'aide administrative diverse, d'hébergement, de maintien à domicile ou d'accompagnement : le CLIC est là pour vous aider.

Comment ?

Vous pouvez nous contacter par le moyen de votre choix (courrier, mail, téléphone) pour obtenir les premières informations ou convenir d'un rendez-vous. Dans la plupart des cas, les salariées se déplacent au domicile mais peuvent aussi recevoir le public dans leurs locaux.

Où ?

CLIC du Clunisois - Résidence Bénétin – 1 rue des Ravattes 71250 CLUNY -
03.85.59.30.60 coord.geronto.cluny@orange.fr

Permanences

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30,
le mercredi de 9 h 00 à 12 h 30



LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DU CLUNISOIS

Besoin d'aide ou d'information pour vos démarches liées à **l'emploi, la santé, le logement, les allocations**, etc. ...une adresse pour tous les habitants de la communauté de communes:

La Maison de Services au Public du Clunisois au 5 place du marché à Cluny.
Service public de proximité, elle reste ouverte et à votre écoute,
contactez-les au **03.85.20.00.11**.

Pendant la (les) période(s) de confinement, les rendez-vous sont privilégiés pour répondre au mieux aux demandes, n'hésitez donc pas à les contacter par téléphone.

Différents services sont proposés comme :

La médiation de services public (emploi, formation, santé, logement, etc.) sur rendez-vous,

Le cyberspace (médiation numérique) : postes informatiques à votre disposition avec accompagnement possible,

L'emploi et l'insertion des jeunes (16-25 ans) avec une permanence de l'AILE Sud Bourgogne,

Le transport à la demande (le mercredi après-midi et samedi matin (appelez la veille pour réserver),

Le Point Mobilité (location de voiture à prix réduit pour l'emploi ou la formation)

1001 FAMILLES EN CLUNISOIS

Dans le cadre des permanences proposées par 1001 familles en Clunisois et en cette période de crise sanitaire, le service Vie et liberté maintient son activité en présentiel ou à distance selon les besoins, chaque premier et troisième mercredi du mois sur RDV uniquement.



Usure et fatigue, difficultés relationnelles, conjugales, familiales, impression de ne pas en voir le bout et que quelque chose doit changer fondamentalement. Comment avancer dans cette incertitude ? Comment continuer à faire des projets ? Comment s'ajuster aux changements et rebondir au-delà du découragement et du ressentiment ?

Ces permanences sont ouvertes aux personnes seules, en couple, en famille. Vie et Liberté est là pour les écouter, les accompagner gratuitement et en toute confidentialité.

Vie et Liberté, chapeaute le Centre de planification et d'éducation familiale ainsi que Instants de famille. Tél. du service Vie et liberté: 03 85 39 14 00

Les personnes peuvent également se renseigner auprès de 1001 familles en Clunisois:

mille1familles@enclunisois.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

Sur le chemin des solidarités avec la MDS

L'action sociale est une des compétences obligatoires du Conseil Général. La Maison Départementale des Solidarités assure ces missions. Celle de Cluny couvre les cantons de Cluny, Saint-Gengoux-le-National, Matour et Tramayes et propose six permanences au plus près des habitants

L'équipe est composée de 7 assistantes sociales, d'une infirmière puéricultrice, de deux secrétaires et d'un médecin. Encadrés par Madame Hagenbourger, ces professionnels exercent dans le cadre du Service Social Départemental, de l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles et de la Protection Maternelle et Infantile.

C'est donc là que vous pouvez rencontrer une assistante sociale en cas de difficultés d'ordre financier ou social : logement, insertion (RSA), autonomie, problèmes familiaux....Elles effectuent également d'autres missions moins connues concernant la protection des adultes.

Un second volet de la mission de la MDS concerne l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles avec l'aide éducative à domicile, le suivi des enfants confiés et la réception des informations préoccupantes dans le cadre de la protection de l'enfance en danger.

Quant à la PMI, elle propose des consultations de nourrissons, des permanences de puériculture pour tous conseils aux parents. Si ces derniers ne peuvent pas se déplacer, des visites à domicile sont proposées. Tous ces services sont gratuits.

Maison Départementale des Solidarités - 1er étage Espace Victor Duruy - place du Marché 71250 Cluny

Accueil du public :

Lundi - Mardi - Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Mercredi : 8h30 à 12h30

Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Tél : 03 85 59 03 18 / mads.cluny@cg71.fr



DON DU SANG



La vie est au cœur de la mission de l'établissement français du sang.

C'est tout simplement sa raison d'être. Elle fait battre le cœur des patients, mais aussi des équipes, des soignants, des bénévoles et des donateurs qui se mobilisent pour sauver des vies.

En continuant en toutes circonstances à promouvoir le don de sang et ses valeurs éthiques basées sur l'anonymat, le bénévolat, le non-profit et le volontariat, en délivrant à chaque patient la poche de sang qui le soignera, en sécurisant la chaîne transfusionnelle du donneur au receveur, en inventant les traitements de demain, l'EFS sauve chaque jour des vies.

Dans le contexte très particulier de crise sanitaire, la collecte de sang doit se poursuivre pour répondre aux besoins des patients.

Nous avons besoin de vous sur la durée et de manière régulière car les besoins en produits sanguins restent constants.

Il est recommandé aux donateurs de programmer leur don en privilégiant les rendez-vous, lorsque cela est possible via le site <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

[//mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/](https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/)

Avant de se déplacer, ils doivent, tant que cette disposition est en vigueur, remplir l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case "Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants".

Lors des collectes, les règles de distanciation sociale ainsi que les gestes barrières sont scrupuleusement respectés. Un masque homologué est remis à chaque donneur, dès son arrivée.

En 2021, les membres des associations locales pour le don de sang bénévole comptent sur votre mobilisation. Ils vous accueilleront chaleureusement aux collectes mobiles :

CLUNY

Salle des Griottons

de 8 h 30 à 12 h 30

Mercredi 06 janvier / Mercredi 03 mars

Mercredi 12 mai / Mercredi 21 juillet

Mercredi 15 septembre / Mercredi 10 novembre

SALORNAY SUR GUYE

Salle polyvalente

Mercredi 3 février de 14h30 à 18h30

Mercredi 16 juin de 08h30 à 12h30

Mercredi 29 septembre de 14h30 à 18h30

Mercredi 08 décembre de 14h30 à 18h30

PROJET VÉLO POUR TOUS EN CLUNISOIS

Mode de transport doux et écologique, le **tourisme à vélo** se développe dans nos communes ainsi que d'autres usages comme se rendre au travail (un nouveau mot apparaît **vélo.taf** pour les branchés) où faire ses courses... si la distance, le dénivelé le permettent.

La Communauté de Communes du Clunisois informe les passionnés de la petite reine !

Un atelier d'auto réparation de vélo, qui sera animé par la vie Cyclette en Clunisois, devrait pouvoir s'installer, à moyen terme, dans un local du rez-de-chaussée de l'ancienne gare de Cluny.

Il est prévu que cet atelier soit mobile et puisse proposer des permanences dans les villages du Clunisois.

Dans le cadre de la concertation sur le schéma directeur cyclable, il apparaît que la **RD152, qui relie Château à Cluny**, est un axe structurant pour les déplacements à vélo dans le Clunisois (1)



(1) Cf carte réalisée à partir des déplacements à vélo d'une cinquantaine d'habitants du territoire https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/carte-concertation-vie-cyclette_458111#8/46.221/3.982

TRANSPORT À LA DEMANDE

toujours d'actualité

Le TAD est un service proposé aux habitants pour faciliter les déplacements.

Le véhicule se déplacera jusqu'à votre domicile pour vous conduire au plus près de votre destination dans la commune de votre choix au sein de la Communauté de Communes. Le TAD vous propose deux créneaux horaires pour effectuer votre voyage. Vous pourrez, selon vos besoins, rester sur votre lieu de destination entre 1h30 et 4h.

Conditions accès :

Être habitant de la Communauté de Communes du Clunisois
Les réservations sont obligatoires.

Elles doivent être faites la veille avant 12h.

L'aller doit être programmé,

entre 12h30 et 14h30 le mercredi

et entre 8h15 et 9h30 le samedi.

Le retour doit être programmé,

entre 16h et 18h le mercredi

et entre 11h30 et 12h30 le samedi.

Tarif:

Les tickets vous seront vendus lors de votre montée dans le véhicule, pour un prix de 2€ l'aller, 4€ l'aller/ retour

Maison de la Communauté de Communes,

5 place du marché, 71250 CLUNY

Tél : **03 85 20 00 11** - Mail : contact@enclunisois.com

<https://www.enclunisois.com/transport-a-la-demande/>

SIRTOM DE LA VALLÉE DE LA GROSNE



(Syndicat intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères)

www.sirtomgrosne.fr - Tel 03 85 59 26 98 - Mail. secretariat@sirtomgrosne.fr

L'article consacré au SIRTOM de la Vallée de la Grosne, dans le bulletin de janvier 2020, demeure d'actualité. Vous y retrouverez les termes "économie circulaire", "zéro déchet" et leurs premières déclinaisons. Ce projet concerne notre commune comme les 54 autres parties prenantes du Syndicat mixte.

Pour en savoir plus : <http://www.sirtomgrosne.fr/le-sirtom/le-programme-zdzg/>

A l'heure où nous écrivons (Novembre) fermeture provisoires et reports des formations et ateliers comme celui d'auto réparation des MacGyvers.

Ainsi, le parti pris est de vous proposer dans ce Bulletin N° 15 un rappel de bonnes pratiques

Moins jeter, mieux trier !

Cela implique d'être vigilant lors des achats et de prolonger au maximum la durée de vie des objets, grâce à la réutilisation, le réemploi, la réparation, le don, le compostage de ses produits organiques...

Mais aussi, il demeure tout aussi essentiel de bien jeter ses déchets pour qu'ils soient traités de manière adaptée.

Donner une seconde vie à nos objets, un exemple :

La Ressourcerie Eco Sol'

Des caissons orange dans les déchetteries (Cluny, Tramayes, Trambly et Salornay) permettent de déposer ces objets.

Ils peuvent, ensuite, être envoyés dans un atelier pour vérification, réparation afin d'être revendus.

Ce cycle du réemploi permet l'emploi de personnes en insertion et le développement de l'économie sociale et solidaire.

Ressourcerie

28 bis, route de Jalogny à CLUNY

Du mardi au vendredi, de 14 h à 18 h

Et le samedi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h



Réparation



Venez apprendre à réparer vos objets à la Ressourcerie de Cluny chaque mercredi après-midi, ou durant l'atelier mobile dans une commune !

Si vous êtes bricoleurs, rejoignez l'équipe de bénévoles « MacGyver » !

Poules



Elles permettent de transformer vos épluchures en œufs et réduire de 30% le poids de la poubelle ménagère !
1 poulailler + 2 poules pour 80€.

Cette opération est sur inscription.

Livres « Zéro Déchet »



Retrouvez des livres « Zéro Déchet » dans vos bibliothèques !

Recette anti-gaspillage, jardinage, recette pour produits d'entretien,...

Bonne lecture ! 😊

Végétaux

Un essai gratuit et des locations à tarif préférentiel de tondeuse mulching et broyeur à végétaux chez nos 5 partenaires !

Astuce : Passez votre tondeuse sur vos petites tailles de haies, pour un beau broyat pour votre jardin !

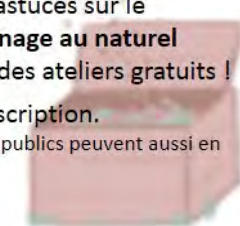


Compostage

10€ l'achat d'un composteur en bois et selon votre envie, des astuces sur le compostage et le jardinage au naturel sont partagées durant des ateliers gratuits !

Ces ateliers sont sur inscription.

Les établissements privés et publics peuvent aussi en bénéficier !



RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Volet gestion de l'eau, plan départemental environnement 2020-2030

Dans le contexte traversé cet été, une aide financière est possible pour les particuliers, propriétaires de Saône et Loire, qui feraient l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie (3000€) pour un usage domestique (WC, machine à laver ..) ou pour le jardinage.

Le revenu maximum annuel du foyer est pris en compte pour l'octroi de cette aide (1000€) Le plafond de revenu est définie par une classification de l'État.

Les informations détaillées relatives à cette aide sont disponibles sur le site du Conseil Départemental à l'adresse :

<https://www.saoneetloire71.fr/soutien-recuperateur-eaux-de-pluies>

Le Conseil Départemental répond à vos questions au 03 85 39 66 00 ou par le biais d'un formulaire de contact ci-dessous

<https://www.saoneetloire71.fr/informations-pratiques/contact>

A Cluny, un espace de présentation de récupérateurs d'eau de pluie et d'accessoires associés a été mis en place dans les locaux de l'entreprise Aqua Assainissement.



SPANC

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC DU CLUNISOIS a souhaité mettre à votre disposition un service d'entretien des Assainissements Non Collectifs, à prix préférentiel.



Pour leur bon fonctionnement, les systèmes doivent être vidangés régulièrement : les fosses septiques et toutes eaux lorsque les boues atteignent 50% du volume utile et les micro-stations à 30% du volume utile. Il ne faut pas attendre un dysfonctionnement qui pourrait endommager irrémédiablement le système de traitement (épandage, filtres etc.)

Les matières de vidanges doivent être traitées par une entreprise ayant reçu un agrément préfectoral, conforme à la loi (Article L1331-1-1 du code de la santé publique). Après une consultation en accord avec le code des marchés publics, le SPANC DU CLUNISOIS a fait le choix de l'entreprise VALVERT sur des critères de compétence, économiques et environnementaux. Le regroupement des collectes permet d'avoir un tarif attractif.

Dans le cadre de cette démarche, des bons de commande sont à votre disposition en mairie et sur le site internet du spanc : www.spancduclunisois.fr « vidange groupée des fosses septiques ».

Votre bon de commande, signé par vos soins, devra être retourné au SPANC qui transmettra à la société VALVERT, laquelle vous contactera pour une prise de rendez vous.

L'intervention se fera dans les 4 semaines suivant la réception du bon de commande par VALVERT.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter

SPANC du Clunisois au **03 85 59 80 10**



Un Monde intérieur Les Terres Secrètes du Mâconnais-Clunisois

Les Châtelains se souviennent de la présentation en 2018 du gouffre de la Crose par le Club Spéléologique Argilon... Aujourd'hui, Didier Accary et Lionel Barriquand nous proposent un livre de photographies de cavités du Mâconnais et du Clunisois dans tous leur aspects : reliefs, formes et couleurs variés à l'infini, traces de vie passées et actuelles, du grand à l'infiniment petit...

Dans cet ouvrage quatre pages sont consacrées au gouffre de la Crôse à Château !

De très belles photos, des textes (en français et anglais), courts, faciles à lire mais riches malgré tout en informations sur le monde souterrain.

Prix de l'ouvrage : 14,90 €

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de Association culturelle du site d'Azé.

**En dépôt à Château : chez A. Et J. Argant, le Nière
(06 84 24 97 73) ou il peut être retiré.**



Info de dernière minute :

Dernières nouvelles sur les mesures à prendre concernant une fort possible invasion de frelons asiatiques .

Devant le risque d'invasion de frelons asiatiques dans la région et malgré le risque d'attraper des insectes pollinisateurs, les autorités sanitaires recommandent de piéger les frelons dès les prémices de sortie d'hiver (mi-janvier en 2020).

Les fondatrices sont actuellement enterrées et attendent que la température se réchauffe pour sortir et fonder chacune leurs colonies. Vu l'énorme nid situé aux Cadoles qui n'a pu être détruit en fin d'été, associé à l'hiver clément que nous avons eu jusqu'à présent, le risque d'une prolifération de ces insectes est bien réel, avec les risques de nuisance, d'accidents et de destructions de ruchers que cela comporterait.

Des pièges à frelons, du type de ceux que l'on peut trouver dans des commerces de quincaillerie, droguerie et de jardinage installés dès la mi-janvier dans les jardins et remplis d'un mélange de 1/3 de vin blanc, 1/3 de bière brune et 1/3 de sirop de grenadine, cassis ou autres fruits rouges permettrait d'attirer les fondatrices en quête d'une nourriture rare en cette saison, de les piéger et de limiter cette prévisible

Que l'horizon de cette nouvelle année 2021 rime avec bonheur et prospérité

- MAIRIE - LE BOURG - 71250 CHÂTEAU . TEL : 03 85 59 15 51

w w w . mairiedechateau . fr

La mairie remercie les personnes qui ont participé à l'édition et la publication de ce bulletin